

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME VIII QUÉBEC, DÉCEMBRE 1909

N° 12

ETUDES SUR LE MODERNISME

(Dernier article)

VI.—L'APOLOGÉTIQUE MODERNISTE.—COMMENT ELLE SUBORDONNE
LA FOI À LA SCIENCE, ET L'ÉGLISE À L'ÉTAT.—ATTITUDE DES
MODERNISTES VIS-À-VIS DES CONDAMNATIONS PORTÉES
PAR L'ÉGLISE.

Un reproche parti du camp rationaliste, auquel certains catholiques ou soi-disant tels ont été sensibles plus que de raison, c'est celui de n'être pas des chercheurs libres dans le domaine de la science, d'aborder l'étude de l'homme et du monde suivant des lois faites d'avance, avec un cadre tout préparé auquel ils étaient obligés, bon gré mal gré, de plier leurs découvertes. Ils se sentaient envahis d'une tristesse profonde à la pensée qu'ils devaient laisser aux ennemis de l'Eglise le monopole de l'érudition originale, et se contenter, quant à eux, de travailler sous le joug d'une philosophie tombée en discrédit. Il ne pouvait plus en être ainsi. Il fallait en finir, comme disait Loisy, avec une science approuvée par les supérieurs.

C'est sous l'empire de semblables préoccupations que commença à s'infiltrer dans le bercail catholique cette doctrine moderniste, s'efforçant de concilier la fidélité à l'Eglise avec une indépendance d'esprit aussi absolue que celle de n'importe quel libre-penseur.

C'est alors que de pauvres âmes, troublées par les objections anti-chrétiennes, consultant des théologiens et des exégètes renommés, en reçurent des réponses étrangement rassurantes. Ils avaient exposé leur crainte de venir, dans leur pensée, en contradiction avec un texte de l'Ecriture ou une définition de l'Eglise. Ils apprenaient que leur crainte était puérile, que leurs doutes n'étaient pas des doutes. Ils ne pouvaient pas, disaient-ils, croire à l'inspiration immédiate du texte biblique. La belle affaire ! Mais ils ne savaient donc pas que la Révélation ne garantissait aucune philosophie, aucune science, aucune doctrine, que les textes étaient de purs symboles ? Ils ne pouvaient se soumettre au magistère de l'Eglise ! Mais pouvaient-ils refuser de voir en lui une direction, une institution protectrice de la Révélation ? Ils avaient grande difficulté à croire à l'Incarnation, à l'Eucharistie, à la Confession ! Soit ! mais quelle difficulté pouvaient-ils avoir à considérer le Crucifix comme le symbole du plus haut idéal, et Jésus comme le plus parfait des hommes ? Quelle difficulté à entendre la messe avec le désir et l'intention d'offrir leur vie en union avec le sacrifice volontaire, continu, universel du Christ mystique, c'est-à-dire de l'ensemble des hommes qui de tout temps, dans tous les âges, dans toutes les races et dans toutes les religions, ont travaillé, ont combattu sans trêve pour un noble but, pour Dieu, pour la vérité, pour la justice, pour la Rédemption de l'homme ? Quelle difficulté à considérer dans le prêtre au confessionnal ce qu'il est directement, le représentant de cette société des bons, en qui Dieu se révèle, contre qui nous avons péché, et avec qui nous voudrions nous réconcilier, au lieu d'y considérer un représentant officiel de Dieu ? Est-ce que de pareilles vérités peuvent être une contrainte pour l'esprit ? Est-ce qu'elles n'abstraient pas de tout enseignement et de tout règlement ecclésiastiques, voire de tout texte sacré ? D'autre part, ne sont-elles pas les seules essentielles ? Que sont les textes scripturaires et les formules dogmatiques sinon la représentation intellectuelle de ces sentiments mystiques, représentation construite avec des matériaux précaires, dont il n'y a pas lieu de s'inquiéter aujourd'hui, s'ils

cessent d'être utilisables, c'est-à-dire d'être des instruments de foi, des moyens de mener une vie plus religieuse et plus spirituelle ? ¹

Que l'homme moderne conserve à l'égard de l'Eglise et de sa hiérarchie une attitude déférente ! Après tout elle est une institution bienfaisante ; par ses décisions protectrices de la Révélation elle nous transmet les expériences primitives des chrétiens ; elle nous instruit sur la mentalité des différents âges par les définitions de ses Conciles et de ses Papes ; elle est un trait d'union entre les membres d'un même corps mystique, par la profession des formules et la célébration des rites qu'elle impose à tous. Oui, les pionniers du progrès moral et religieux de l'humanité sont déférents

autant que le permettent la conscience et la sincérité, vis-à-vis des interprètes officiels de la pensée de l'Eglise ; mais ils doivent cependant interpréter leurs interprétations d'après la règle plus haute et suprême de la vérité catholique, c'est-à-dire la pensée du Christ. C'est lui, ajoutent-ils, c'est le Christ, qui nous envoie vers eux ; ce ne sont pas eux qui nous envoient vers lui ; il est notre première et suprême autorité. (G. Tyrrell, *A much abused letter*, p. 36, cité par J. Lebreton, *Etudes*, tome 113, p. 515).

Notre expérience religieuse étant le sens des relations dynamiques, qui relient notre esprit à l'esprit universel, nous donne un critère pratique, en vertu duquel nous pouvons écarter toute théorie incompatible avec cette expérience. (*Quarterly Review*, oct. 1905, cité par J. Lebreton, *ibid.*).

Forts de semblables trouvailles, nos modernistes ne rougissent plus de l'Eglise ni de sa doctrine. Ils se présentent le front haut, devant les savants de toute opinion. Que ceux-ci ne s'avisent plus de leur objecter les lisières humiliantes de l'Écriture, de la Tradition ou du Magistère ecclésiastique ! Ils ne connaissent donc pas la nouvelle apologétique ! Ils ignorent donc quelle transformation fondamentale elle a subie ? Ils ignorent donc la mé-

1 — Cf. G. Tyrrell : *Lettre à un professeur d'Université*.

« Si le germe primitif suffit à votre vie, vous pouvez vous dispenser du développement, surtout s'il vous choque et vous entrave ». — « Si vous êtes aussi bon catholique que Simon-Pierre, je ne vois pas pourquoi vous mettriez en doute votre loyauté à l'égard de son successeur... Après tout l'Eglise visible (différente en cela de l'Eglise invisible) n'est qu'un moyen, une voie, une créature, dont il faut se servir dans la mesure où elle est utile, qu'il faut laisser de côté, quand elle devient un embarras ».

L'Eglise, et la religion elle-même, n'ont d'autre valeur qu'une valeur d'utilité.

thode désormais en vigueur ! C'est une méthode qui tire sa force non d'en *haut*, mais d'en *bas*, non des documents sacrés, écrits ou parlés, mais des sources psychologiques et exclusivement scientifiques. Les modernes champions du catholicisme défendent encore l'Eglise, sans doute, mais ce n'est pas sur les données des Livres Saints, ni sur les histoires, écrites sous l'inspiration des vieilles méthodes : c'est sur une histoire réelle, rédigée à la lumière des principes modernes, et selon toute la rigueur des méthodes modernes. . . .

Ils ne s'acharnent pas à conserver intact le dépôt de la foi, tel que l'entendent les Pères, les Conciles et les Papes ! Non ! non ! Dans l'ensemble historique, dogmatique, liturgique, qui constitue la religion d'aujourd'hui, ils concèdent volontiers qu'il se rencontre nombre de choses, dont on pourrait s'offenser, nombre d'erreurs et de contradictions dans le dogme (ce qui ne les offusque pas, loin de là, ce qu'ils trouvent tout naturel—*errare humanum est*—) ; nombre d'affirmations fausses dans les Livres Saints, ce qui s'explique aisément vu que ces Livres ne traitent que de religion et de morale, non d'histoire et de science ; que l'histoire y sert seulement

d'involucre, où les expériences religieuses et morales s'enveloppent pour pénétrer plus facilement dans les masses. Si en effet les masses n'entendaient pas autrement les choses, il est clair qu'une science et une histoire plus parfaites eussent été d'obstacle, plutôt que de secours. Au surplus, les Livres Saints étant essentiellement religieux, sont par là même nécessairement vivants. Or la vie a sa vérité et sa logique propres, bien différentes de la vérité et de la logique rationnelles, d'un autre ordre, savoir : vérité d'adaptation et de proportion soit avec le milieu où se déroule la vie, soit avec la fin où elle tend... (Encyclique).

Tel doit être, en substance, le langage de l'apôtre moderne qui désire réussir. Il lui faut cesser de prêcher des dogmes et des vérités toutes faites : qu'il se contente d'amener l'adversaire à faire l'expérience de la religion catholique, expérience qui est, nous nous en souvenons, le vrai motif de la foi. Mais cette expérience elle-même, il n'est pas nécessaire qu'elle porte sur tout le bagage théologique des Docteurs scolastiques, non plus que sur les symboles et professions de foi, puisque rien de cela n'entre dans la Révélation proprement dite. Ce qu'il s'agit de faire expérimenter au non-croyant c'est seulement le germe déposé par Jésus dans le christianisme. Ce germe, il faut donc le dégager, le déterminer, puis montrer

comment, toujours immanent et permanent au sein de la religion catholique, il est allé se développant lentement au cours de l'histoire, s'adaptant successivement aux divers milieux qu'il traversait, empruntant d'eux par assimilation vitale toutes les formes dogmatiques, culturelles, ecclésiastiques, qui pouvaient lui convenir, tandis que d'autre part il surmontait tous les obstacles, terrassait tous les ennemis, survivait à toutes les attaques et à tous les combats... Quiconque, disent-ils, aura bien et dûment considéré tout cet ensemble d'obstacles, d'adversaires, d'attaques, de combats, ainsi que la vitalité et la fécondité qu'y affirme l'Eglise, devra reconnaître que, si les lois de l'évolution sont visibles dans sa vie, elles n'expliquent pas néanmoins le tout de son histoire : qu'une *inconnue* s'en dégage, qui se dresse devant l'esprit... (Encyclique).

L'incroyant se trouvera ainsi en face de cet *Inconnaissable*, d'où vient toute religion (car, souvenons-nous-en, c'est au bord de cet abîme mystérieux, qui s'ouvre par delà les phénomènes sensibles, que le besoin du divin s'éveille en l'homme et lui fait sentir la présence de Dieu dans sa conscience) ; il conclura que le germe apporté par Jésus était bien un germe religieux, qu'il portait bien la garantie de l'esprit divin, qu'il peut adhérer en toute sécurité à la forme religieuse qui en est issue, comme étant, sinon la seule vraie, du moins comme étant une forme propre à alimenter sa vie morale et à le pousser vers un idéal de perfection et de justice.

C'est d'ailleurs tout ce qui sera nécessaire pour transformer l'incroyant en croyant ; car, « dans tout fait religieux, à la réserve de la *réalité divine* et de l'*expérience* qu'en a le fidèle, tout le reste, notamment les *formules religieuses*, ne dépasse point la sphère des phénomènes, n'est point soustrait par conséquent au domaine scientifique ¹. »

1 — L'Encyclique regrette qu'il y ait des catholiques qui, répudiant l'immanence comme doctrine, l'emploient néanmoins comme méthode d'apologétique, s'efforçant de persuader au non-croyant qu'en lui, dans les profondeurs mêmes de sa nature et de sa vie, se cachent l'exigence et le désir d'une religion, non d'une religion quelconque, mais de cette religion spécifique qu'est le catholicisme, et qui est, disent-ils, absolument postulée par le plein épanouissement de la vie—Erreur ! Car ces apologistes paraissent admettre dans la nature humaine, au regard de l'ordre surnaturel, non pas seulement une capacité et une convenance—choses que, de tout temps, les apologistes catholiques ont eu soin de mettre en relief—mais une vraie et rigoureuse exigence.

Que répondre d'ailleurs aux personnes chez qui le catholicisme ne serait postulé par aucune exigence, qui n'éprouveraient même le besoin d'aucune religion, qui prétendraient se passer totalement de Dieu et ne pas s'en trouver plus mal ? Leur répliquerez-vous qu'elles négligent de se mettre dans

L'idée même de Dieu est tributaire de la science, attendu que celle-ci dans l'ordre logique, comme on dit, s'élève jusqu'à l'absolu et à l'idéal. A la science, à la philosophie de connaître de l'idée de Dieu, de la guider dans son évolution, et s'il venait à s'y mêler quelque élément étranger, de la corriger. (Encyclique).

Les nouveaux adhérents à la foi moderniste pourront être bien tranquilles, ils n'auront pas à souffrir de ce dualisme troublant entre la science et la foi, qui a torturé tant de nobles âmes dans le passé; ils n'auront à sacrifier aucune de leurs opinions scientifiques; ils ne seront entravés par aucune lisière dans leurs recherches et leurs critiques, que celles-ci aient pour objet un texte sacré ou un texte profane. L'objet de la foi proprement dite n'étant que la *réalité divine*, à l'exclusion de l'idée de Dieu qui la représente, toute conception générale de l'univers est l'œuvre de la science et ne relève que de la science. La foi ne peut y contredire, puisqu'elle n'a rien à y voir, puisqu'au contraire elle doit s'adapter aveuglément dans son développement à l'évolution intellectuelle et morale, que la science seule contrôle.

Bref, ce que l'apologiste moderne propose à l'incrédule, ce n'est pas de courber son esprit sous l'autorité d'une parole divine venue d'en haut, c'est simplement de se replier sur lui-même et de découvrir au fond le plus intime de sa nature le germe même que Jésus-Christ porta en sa propre conscience et qu'il légua au monde, où il continue à circuler à travers le fleuve des générations humaines. Ce qu'il lui propose, en d'autres termes, en lui proposant d'embrasser le christianisme, c'est d'affirmer sa personnalité, c'est d'épanouir sa vie dans sa plénitude et dans son idéal le plus élevé. Il n'est pas question d'une foi qui serait une reconnaissance des droits de Dieu; ce qui résulte de la doctrine nouvelle c'est partout et toujours l'entière autonomie et la complète indépendance de l'homme. Leurs auteurs sont bien des semeurs d'erreurs

les conditions morales requises pour sentir le besoin religieux? De leur côté elles vous affirment que tel n'est pas le cas, et que si elles ne se mettent pas dans les conditions que vous dites requises, c'est précisément parce qu'elles ne sentent pas le besoin de s'y mettre, en un mot, parce que rien dans leur nature ne postule Dieu et la religion, parce que rien n'y trahit la présence du divin. Que répondre à un Le Dantec, par exemple, qui se proclame un athée convaincu, intégral et sincère? Est-il des êtres raisonnables qui sont privés du sens divin, comme il en est qui sont privés d'un œil ou d'une oreille? En voilà alors qui sont pour toujours exclus du paradis moderniste! un paradis, qui n'est pas beaucoup plus à regretter que celui de Mahomet!

faites non pour édifier, mais pour détruire ; non pour susciter des catholiques, mais pour précipiter les catholiques à l'hérésie, mortelle même à toute religion. (Encycl.)

Nous venons de voir comment l'apôtre moderniste libère le chrétien et le savant de toute autorité religieuse ; voyons comment il libère le citoyen. Rien ne lui est plus aisé. Il lui suffit d'appliquer aux rapports entre l'Eglise et l'Etat la méthode critique qu'il a appliquée aux rapports entre la foi et la science : il lui suffit d'assigner à l'une et à l'autre leur domaine respectif situé sur deux plans parallèles : dans l'un l'Eglise poursuivant une fin spirituelle avec des moyens dérivés de la foi et de l'Inconnaissable ; dans l'autre l'Etat poursuivant de son côté une fin temporelle par des moyens scientifiques et humains. La séparation est parfaite. Plus de questions mixtes, où l'Eglise puisse réclamer le rôle de reine et maîtresse. Cette hégémonie usurpée procéda jadis de la conception d'une Eglise directement instituée par Dieu ; conception périmée aujourd'hui, où l'idée démocratique a envahi les rangs de l'Eglise comme ceux de la société civile. Ces prémisses posées, il est clair que le citoyen peut rester catholique, et pourtant,

sans se préoccuper de l'autorité de l'Eglise, sans tenir compte de ses désirs, de ses conseils, de ses commandements, du mépris même de ses réprimandes, il peut poursuivre le bien public en la manière qu'il estime la meilleure... Tracer et prescrire au citoyen une ligne de conduite, sous un prétexte quelconque, est un abus de la puissance ecclésiastique. Contre cet abus c'est un devoir de réagir de toutes ses forces. (Encyclique).

Bien plus :

De même que la foi doit se subordonner à la science quant aux éléments phénoménaux, ainsi faut-il que dans les affaires temporelles l'Eglise s'assujettisse à l'Etat... Posé en effet que dans les choses temporelles l'Etat est maître, s'il arrive que le croyant, aux actes intérieurs de religion, dont il ne se contente pas d'aventure, en veuille ajouter d'extérieurs, comme serait l'administration des sacrements, la conséquence nécessaire, c'est qu'ils tombent sous la domination de l'Etat...

S'il plaît à l'Etat d'interdire les processions, le port de l'habit ecclésiastique, toute cérémonie publique pour enterrements, baptêmes, mariages ; s'il lui plaît de mettre entre les mains de quelques francs-maçons pillards l'administration des biens d'Eglise, le soin de pourvoir au culte, l'Eglise n'a qu'à s'incliner : l'Etat opère dans son domaine.

Briand, avec sa loi sur les associations culturelles, était un bon moderniste ¹. Bon moderniste aussi Napoléon I^{er} avec ses articles organiques, ajoutés subrepticement au Concordat de 1802, et c'est vraiment dommage que Louis XVI n'ait pu être conseillé par quelque Loisy ou quelque Tyrrell de son temps : il n'aurait pas encouru la colère des membres de l'Assemblée Nationale en refusant, plusieurs mois durant, sa signature à la constitution civile du clergé. Pie VI, s'il avait été illuminé des clartés nouvelles, n'aurait pas anathématisé cette même constitution, et des centaines de prêtres n'auraient pas porté leur tête sous le couperet de la guillotine pour refus de serment à l'œuvre de la Constituante. On n'a pas idée combien le modernisme est pacifiant. Mais il est pacifiant comme la mort ! car c'est bien de mourir en se suicidant qu'il demande à l'Eglise. Comme il n'est pas un seul acte de l'autorité ecclésiastique qui ne se traduise à l'extérieur, elle devrait être totalement assujettie à l'Etat, ce qui revient à dire qu'elle devrait cesser d'exister, en tant que société distincte. Conclusion qui n'est pas pour déplaire aux réformateurs, hantés du même rêve que les protestants libéraux et les rationalistes de tout acabit : reléguer la religion dans l'intimité de la conscience et laisser à l'Etat la réglementation de tous les actes de la vie sociale : ce qu'ils appellent par euphémisme, harmoniser la religion avec les formes civiles. Voilà qui réduit singulièrement les soucis de l'autorité ecclésiastique ! Voilà en particulier qui la dispense d'assembler des commissions pour codifier un droit canonique. Elle n'a qu'à prendre le Code Napoléon et les codes en usage dans les différentes nations, puis s'harmoniser avec eux. Qu'elle s'harmonise, même si quelque code s'inspirant de J.-J. Rousseau établit une foi civile, et punit de mort quiconque refuse d'y adhérer au moins extérieurement. Oh ! le bienfait de l'harmonie moderniste !

De même que l'Eglise doit s'harmoniser avec les formes civiles, elle doit le faire, nous l'avons vu, avec les aspirations et les tendances de la conscience collective, qui est la souveraine dans la

1 — On ne sera pas étonné de voir cette loi approuvée par Loisy : « après tout, écrit-il, elle ne réglait que l'état civil des cultes, sans empiéter sur leur régime intérieur. Elle ne lésait aucun droit de la conscience religieuse ». Evidemment ! Du moment que les droits de la conscience sont limités à l'expérience du divin au fond de la nature, rien n'est capable de les léser.

communauté religieuse comme le suffrage universel est souverain dans l'Etat démocratique. Ce serait une méconnaissance de son mandat, ce serait un abus singulier de son autorité, si, au lieu de prêter l'oreille aux aspirations de la collectivité des fidèles, l'Eglise s'avisait « d'interdire aux consciences individuelles de proclamer hautement et ouvertement leurs besoins, si elle bâillonnait la critique, l'empêchait de pousser aux évolutions nécessaires... »¹

Ce serait un abus : mais quoi ! nos modernistes ne s'étonnent pas qu'il se prolonge encore en notre siècle de lumière : ils trouvent même cette prolongation bienfaisante. Ne faut-il pas un frein au progrès comme à tout mobile lancé sur une pente. Sous la seule action des stimulants et des besoins, qui poussent à l'adaptation avec le milieu ambiant, l'évolution, entraînée hors de la ligne traditionnelle, risquerait de rompre avec le germe initial et conduirait à la ruine plutôt qu'au progrès. N'est-ce pas, en partie au moins, pour modérer la marche de l'inévitable évolution que la conscience collective des premières générations chrétiennes créa l'autorité ecclésiastique ? Et, quoique par suite de l'immixtion de notions fausses cette autorité ait passé pour issue directement de Dieu, elle n'en représente pas moins la force conservatrice. Elle la représente en droit et en fait :

1 — « Non ! il n'est pas nécessaire que l'on se courbe en esclave silencieusement devant des potentats qui, en dépit de leurs prétentions, ne sont que les mandataires de l'Eglise et non ses maîtres ». (Loisy, *Quelques lettres*, p. 184). Ailleurs le même Loisy s'exprime ainsi : « Je n'admets ni cette autorité absolue, irresponsable, qui n'exige une soumission aveugle que parce que elle est elle-même aveuglée ; ni ces droits nécessaires, dont je sais pertinemment que les titres sont caducs... Cette obéissance et cette soumission, nulle puissance au monde n'a le droit de les exiger absolument, avec une autorité indiscutable et au nom de Dieu même. La liberté de la science et la notion catholique de l'orthodoxie sont choses aussi incompatibles que le feu et l'eau ».

Sans rejeter aussi radicalement le magistère ecclésiastique, l'Allemand Schell le réduisait à un rôle singulier avec sa fameuse théorie de l'*Eglise qui enseigne* et de l'*Eglise qui étudie*. « Dans la définition des vérités l'Eglise qui apprend (ou étudie) et l'Eglise qui enseigne collaborent de telle sorte que le rôle de celle-ci se borne à sanctionner les opinions communes de celle-là. » Déjà Dollinger avait dit devant le Congrès des savants à Munich (28 sept. 1863) : « De même que chez le peuple hébreu, à côté du sacerdoce régulier, existait le prophétisme ; de même, dans l'Eglise, à côté des autorités ordinaires, il y a une autorité extraordinaire, qui est l'opinion publique : c'est par celle-ci (qu'elle forme) que la science théologique exerce l'influence qui lui revient, et à laquelle, à la longue, rien ne résiste ».

En droit, parce que la défense de la tradition est comme un instinct naturel de l'autorité ; en fait, parce que, planant au-dessus des contingences de la vie, l'autorité ne sent pas, ou que très peu, les stimulants du progrès. La force progressive, au contraire, qui est celle qui répond aux besoins, couve et fermente dans les consciences individuelles, et dans celles-là surtout, qui sont en contact plus intime avec la vie..... C'est en vertu d'une sorte de compromis et de transaction entre la force conservatrice et la force progressive que les changements et les progrès se réalisent. Il arrive que les consciences individuelles, certaines du moins, réagissent sur la conscience collective : celle-ci à son tour fait pression sur les dépositaires de l'autorité, jusqu'à ce qu'enfin ils viennent à composition ; et, le pacte fait, elle veille à son maintien (Encyclique).

Ainsi donc, il n'y aurait pas une hostilité aussi foncière qu'on croit entre Pie X et Loisy ou Tyrrell. Pie X représenterait simplement la force conservatrice, et ses adversaires, la force progressive. De cet antagonisme résulterait une évolution lente et sûre de l'Eglise vers l'idéal voulu par Dieu. Que les laïques soient les facteurs du progrès et les hommes d'Eglise plutôt des conservateurs, rien de plus rationnel. Ces derniers vivent d'abstractions théologiques. Les premiers sont en contact plus intime avec la vie et les consciences.

Mieux que personne, sûrement mieux que l'autorité ecclésiastique, ils en connaissent les besoins ; ils les incarnent pour ainsi dire en eux. Dès lors, ayant une parole et une plume, ils en usent publiquement ; c'est un devoir. (Encyclique).

Ils proposent des réformes : réformes de l'enseignement de la philosophie et de la théologie dans les séminaires ; réforme du catéchisme, où ils voudraient qu'on n'insérât plus que les dogmes révisés et à la portée du vulgaire ; réforme du gouvernement ecclésiastique, du culte, de la discipline, même celle relative au célibat des prêtres ; ils demandent au pouvoir ecclésiastique de changer de ligne de conduite sur le terrain social et politique ; de se tenir sans doute en dehors des organisations politiques et sociales ; mais de s'y adapter néanmoins pour les pénétrer de son esprit.

En morale ils font leur le principe des Américanistes, que les vertus actives doivent aller avant les passives dans l'estimation que l'on en fait, comme dans la pratique. (Encyclique)... etc....

Que l'autorité les réprimande tant qu'il lui plaira : ils ont pour eux leur conscience et une expérience intime qui leur dit avec certitude que ce qu'on leur doit, ce sont des louanges, non des reproches. Ils réfléchissent qu'après tout les progrès ne vont pas sans crises, ni les crises sans victimes. Victimes ! soit, ils le seront, après les prophètes, après Jésus-Christ. Contre

l'autorité, qui les maltraite, ils n'ont point d'amertume : elle fait son devoir d'autorité seulement ; ils déplorent qu'elle reste sourde à leurs adjurations, parce que, en attendant, les obstacles se multiplient devant les âmes en marche vers l'idéal. (Encyclyque) ¹.

Oui, ils sont sans amertume ; car, enfin, tout le monde ne peut avoir la perspicacité des modernistes ; tout le monde ne peut, comme eux, contempler par delà les différentes formes religieuses, auxquelles s'est successivement attachée l'humanité, l'inévitable marche du sentiment du devoir. Leurs adversaires peuvent être parfaitement convaincus et sincères en brandissant contre eux leurs anathèmes les plus solennels. Ils peuvent être convaincus et sincères comme l'étaient

ces Juifs fidèles et zélés, qui ne voulaient point entendre le Christ et son hérésie, qui citaient les prophètes pour prouver que les Juifs seuls seraient sauvés, que le judaïsme durerait jusqu'à la parousie finale, et à la fin soumettrait le monde à son empire. Comme ils avaient raison, et, en même temps, comme ils avaient tort ! Le judaïsme devait vivre une vie ressuscitée et glorieuse dans le Christianisme. Eh bien ! l'histoire ne peut-elle se répéter ? Les théologiens ne peuvent-ils avoir raison dans un sens tout autre qu'ils ne l'imaginent ? Le bras de Dieu est-il raccourci qu'il ne puisse encore des pierres susciter des fils à Abraham ? Le catholicisme ne peut-il pas, comme le judaïsme, avoir à mourir pour vivre d'une vie plus grande et plus haute ? Chaque organisme n'a-t-il point un développement limité, après lequel il doit mourir, content de survivre dans sa descendance ? Les autres de vin sont extensibles, mais pas indéfiniment ; un moment vient où elles éclatent, et il faut en acheter de nouvelles. (G. Tyrrell, cité par J. Lebreton. *Revue pratique d'apolog.*, t. IV, p. 547). ²

1 — « L'Eglise que j'ai servie, et que je crois servir encore n'est pas, en réalité, l'institution papale, devenue une source d'obscurantisme, d'oppression et de division, au lieu d'être une source de lumière, de liberté et d'union, mais la *société invisible* des amis de la vérité, qui doivent être aussi, je présume, les amis de Dieu. » (Loisy, *Quelques lettres*, p. 186).

2 — J'ai la conviction que le jour viendra, et peut-être plus tôt que nous n'osons l'espérer, où le mouvement libéral catholique deviendra le mouvement catholique libre, dans lequel le protestantisme et le romanisme seront dépassés et réconciliés dans l'unité supérieure d'une religion sans dogme. (J. Lloyd Thomas, *Hibbert Journal*, juillet 1907, p. 801). Dans le même numéro (p. 905), M. J.-B. Wallace espère que l'union des chrétiens libéraux « amènera les chrétiens vraiment spirituels à ne point consumer leurs forces en des discussions spéculatives relativement insignifiantes, et à concentrer tous leurs efforts pour coopérer à l'établissement universel du *Royaume des Cieux*, ce nouvel ordre d'amour et de service mutuel. » Comme le note M. J. Lebreton, de pareilles illusions s'expliquent mieux sous la plume de protestants que sous celle d'un Tyrrell.

Le moderniste est donc bien tranquille pour lui-même et pour sa doctrine. Si rien ne se perd et rien ne se crée dans la nature, le sentiment religieux, tel que concrétisé aujourd'hui dans le christianisme, ne subira le déchet fatal que lui impose la marche de la civilisation, que pour se transformer en un nouvel ordre d'amour et de justice plus fécond en fruits de vie que l'ordre actuel, gâté par l'intransigeance d'un autoritarisme sans fondement¹. Oui, le moderniste a confiance dans l'avenir, qui ne pourra pas manquer de le justifier et de reconnaître dans ce qu'on appelle aujourd'hui des témérités l'expression de la vraie vie religieuse.

S'il n'a point d'amertume, il garde tout de même au fond du cœur un regret : c'est que le triomphe de ses idées soit différé par l'attitude de l'Eglise, c'est que l'Eglise perde l'une des plus belles occasions de se montrer le salut des peuples, en refusant de prendre pour guides des théologiens éclairés, tels que Tyrrell et Loisy. L'occasion était si favorable, pourtant !

Rarement, s'écrie Tyrrell, dans son histoire, les yeux ont été fixés sur elle dans une attente plus anxieuse ; on espérait qu'elle aurait du pain pour ces millions qui meurent de faim, pour ceux qui souffrent de ce vague besoin de Dieu, que l'Encyclique méprise si fort. Le protestantisme, dans la personne des penseurs qui le représentent le mieux, n'était plus satisfait par sa négation brutale du catholicisme, et commençait à se demander si Rome, elle aussi, ne se départait pas de son médiévalisme rigide. Le mouvement moderniste avait transformé tous les rêves vagues de réunion en espérances enthousiastes. Hélas ! Pie X vient vers nous avec une pierre dans une main et un scorpion dans l'autre.

Voilà un langage qui détonne légèrement avec la sérénité dont se vantent nos modernistes ; voilà qui prouve que leur cœur n'est pas totalement vide de fiel, et qu'ils ne sont pas insensibles au discrédit que les condamnations de Pie X ont fait rejaillir sur leurs idées et leurs personnes. On a beau croire, ferme comme roche, à l'évolution nécessaire du sentiment religieux et au triomphe final de ses opinions, ou reste homme, n'est-il pas

1 — Si le catholicisme évoluait, dans le sens du progrès scientifique et de l'humanité actuellement civilisée, il est certain que l'établissement catholique, avec sa hiérarchie de droit divin, son dogme intangible, ses sacrements magiques, en subirait un déchet considérable. Mais il n'a pas d'autre alternative que de se transformer pour vivre ou de se rétrécir en une secte de plus en plus fermée pour mourir. (Loisy. *Quelques lettres*, 26^e lettre).

vrai ? on ne se désintéresse pas du temps où l'on vit et l'on voudrait bien que le triomphe commençât dans le présent. C'est ce que voudraient, sans aucun doute, les auteurs du *Programme des Modernistes*, qui n'hésitent pas à comparer Pie X à Julien l'Apostat écartant de l'enseignement les maîtres chrétiens¹. Ils nous sera bien permis de voir dans cette intempérance de parole un grain d'amertume et de conclure que la sérénité n'est pas devenue le monopole des réformateurs ? J'ajouterais même que le dépit les a singulièrement rendus injustes. Non ! non ! Pie X ne méprise pas ce vague besoin de Dieu dont, mieux que Tyrrell, il sait que des millions d'âmes souffrent. Cette souffrance provoque en lui une compassion ineffable. A la suite de Jésus, son Maître, il s'écrie : *Misereor super turbam*. Oui, il a grande pitié de cette multitude d'affamés et d'altérés, errant dans un désert, qui les séduit par d'incessants mirages. Seulement il sait que pour secourir efficacement les millions de pauvres déçus, il ne faut pas commencer par éteindre le flambeau éclatant que le Fils de Dieu a allumé lui-même sur la Montagne de la sainte Sion, et qui est destiné à guider les blessés de la vie vers l'hôtellerie du Bon Samaritain, où ils pourront trouver non une pierre ni un scorpion, mais l'huile et le vin, l'huile pour cicatriser leurs plaies, le vin pour leur rendre espérance et confort.

Pie X laisse à d'autres le souci d'éteindre les étoiles au firmament des âmes ! Sa préoccupation à lui, c'est de garder intact le dépôt de vérités qui sont tombées des lèvres d'un homme Dieu ; c'est de conserver toute son efficacité au sang qui a coulé des blessures du Crucifié et qui continue à circuler à travers les canaux divins des sacrements ! Cette préoccupation sera celle de ses successeurs, comme elle a été celle de ses prédécesseurs ! Que les modernistes ne se fient pas trop à l'avenir ! Si l'avenir voit surgir des hérésiarques, disciples de ceux d'aujourd'hui, il verra en face d'eux se dresser la même impassible figure du Vicaire de Jésus-Christ, et de son bras partiront les mêmes foudres, qui les réduiront à la même impuissance !

1 — Il n'était pas nécessaire d'aller chercher si loin ! Que ne l'ont-ils comparé à Waldeck-Rousseau excluant de l'enseignement religieux et religieuses ?

SAINT-PÉTERSBOURG

(*Dernier article*)

La Laure de Saint-Alexandre pourrait être nommée le Vatican russe. C'est là que réside le métropolitain de Saint-Petersbourg qui possède en même temps la qualité de président du Saint Synode, et en faveur de qui on songeait naguère à rétablir la dignité abolie du patriarcat. C'est là que séjournent les évêques de passage. C'est là que se trouvent à la fois et le séminaire diocésain et l'école supérieure de théologie, ou Académie Ecclésiastique, où les sujets les plus distingués ont seuls accès. Les richesses de la Laure sont immenses ; les églises qu'elle renferme dans son enceinte, fort nombreuses. La principale sert aux offices du métropolitain, qui y pontifie avec une grande pompe. Quand il doit venir, l'allée qui mène à son habitation est semée de sable jaune. Il s'avance dans sa robe noire de religieux, ayant sur la tête le bonnet rond revêtu de toile blanche, insigne de sa dignité. Le clergé l'attend à l'entrée de l'église ; le peuple se presse pour le voir ; des chants d'une rare perfection se font entendre, et l'office commence sous les voûtes brillamment illuminées. Entre l'église et le bâtiment où loge le métropolitain, s'étend un jardin ombragé fort agréable, auquel le public a libre accès. Les enfants y jouent ; les jeunes filles y babillent en riant bruyamment, et les moines (car la Laure est un couvent) y causent entre eux de leurs affaires, généralement sans liaison avec la mystique. Ni les séminaristes, ni les étudiants de l'Académie Ecclésiastique ne portent la soutane ; on les affuble d'une uniforme presque militaire. Les chaires de théologie sont souvent occupées par des professeurs laïques. A ces traits un catholique reconnaît aisément à quel genre d'Eglise il a affaire. La splendeur des offices, à laquelle il aurait d'abord pu se tromper, ne l'éblouit pas.

Il ne se laissera pas davantage ému par tout ce qu'il remarquera de fastueux dans la cathédrale de Saint-Isaac ; la coupole d'or, qu'on voit scintiller au soleil de tant de lieues à la ronde ; les murailles de marbre gris ; les colonnes monolithes de granit poli, aux bases et aux chapiteaux de bronze ; l'or, la ma-

lachte, le lapis-lazuli prodigués à l'intérieur. Il est aisé de voir que les empereurs n'ont rien épargné ici pour égaler Saint-Pierre de Rome, pour l'effacer peut-être. Les millions ont été jetés par centaines, et pour aboutir à quoi ? A édifier une basilique toujours prête à s'effondrer, comme trop lourde pour le sol sablonneux qui la porte ; une basilique où la lumière du jour pénètre à peine, de telle sorte que les magnificences qu'elle contient ne redeviennent visibles qu'à la clarté des lustres.

Notre-Dame de Kazan, au point de rencontre du canal de Catherine et de la Perspective Newsky, est au contraire admirablement éclairée. Le regard parcourt à l'aise les rangées monumentales des colonnes de granit poli qui soutiennent les voûtes de ses cinq nefs. Mais elle n'a point de façade ; ou plutôt, et c'est encore pis, sa façade est située sur l'un des côtés, de manière à donner sur la Perspective, à qui elle présente une mesquine imitation de la colonnade de Saint-Pierre.

Ce fut près de là, en remontant le canal de Catherine, que l'empereur Alexandre II tomba dans l'embuscade que lui avaient préparée les nihilistes. L'endroit ne fut pas lavé ; on laissa le sang de l'infortuné monarque sécher lentement sur le sol. Puis l'on se mit à construire au-dessus une basilique achevée depuis un an à peine, et que beaucoup se plaisent à considérer comme le joyau de l'art religieux à Saint-Pétersbourg. L'extérieur est de ce style bizarre, bariolé et contourné, dont la vieille Russie avait emprunté les éléments à l'Inde, à la Perse, à la Mésopotamie, en un mot à tout l'Orient ; mais l'intérieur appartient au style byzantin le plus riche. Voûtes, parois, arceaux, absides, coupes, ne forment qu'une seule et vaste mosaïque à fond, tantôt d'or, et tantôt d'azur. Je crains bien que l'abus de cette dernière teinte ne déplaise aux critiques. Elle a quelque chose de trop gai pour un style aussi grave. J'ajouterai que les personnages des mosaïques manquent de religion, peut-être parce que le schisme a fini par faire oublier aux Russes la vie intérieure. La chose ayant disparu, ce n'est pas merveille qu'on ne sache plus la peindre.

A quelques pas de là, en arrière du canal, s'élève notre église catholique de Sainte-Catherine, bâtie par les Jésuites dans le style italien, la façade sur la Perspective Newsky, en face de

l'Hôtel de Ville, au cœur de Saint-Pétersbourg. Nous n'obtiendrions plus aujourd'hui un emplacement aussi honorable. Quand Catherine II fit cadeau du terrain à la petite communauté catholique, cette partie de la Perspective n'était qu'un désert sur la limite de la ville et des champs. Aussi la souveraine se montra-t-elle généreuse. On eût pu, sur le lot qu'elle donna, bâtir tout un quartier, et c'est aussi ce qu'on a fait dans la suite. Sans sortir de chez elle, Sainte-Catherine s'est adjoint une maison presbytérale, et s'est entourée de hautes constructions formant carré, dont une partie abrite les écoles paroissiales, tandis que le reste se loue comme maison de rapport. Ce que l'église n'avait pas le moyen d'utiliser a été vendu. L'immense *Hôtel de l'Europe*, le plus fameux des hôtels pétersbourgeois, occupe une parcelle aliénée de la sorte.

Grâce à l'abondante dotation de Sainte-Catherine, les cérémonies s'y déploient avec une pompe et une majesté qui frappent les Russes eux-mêmes, et toutes les œuvres y trouvent un solide point d'appui. Des messes s'y célèbrent toute la matinée jusqu'à midi ; les confessionnaux n'y désemplassent pas ; une foule innombrable de communicants y assiège continuellement la table sainte. Cette église est sans contredit le cœur des catholiques à Saint-Pétersbourg. Toutefois, pour ce qui regarde le rang, elle le cède à la pro-cathédrale, située fort loin, dans le quartier des gares. Ici se dresse le trône de l'archevêque de Mohilev, qualifié en même temps par le gouvernement de métropolitain de toutes les églises catholiques de l'Empire, sans toutefois que le Saint-Siège reconnaisse ce dernier titre. Il entrait dans la politique du pouvoir civil de faire de l'archevêque une sorte de primat effectif, dans l'espoir secret de le voir quelque jour s'enivrer de sa propre grandeur et refuser au Pape l'obéissance. C'est pourquoi il lui a donné, en outre des chanoines qui l'assistent dans l'administration de son diocèse, tout un corps de soi-disant *prélats*, pris dans les divers diocèses de Russie, et destinés à le seconder dans l'exercice de sa juridiction primatiale. Mais comme Rome ne sanctionne ni cette juridiction, ni ses organes, les dits *prélats*, n'ayant rien à faire, se contentent de loger en paix à l'Archevêché et de toucher leur traitement. Leur dévouement au Saint-Siège est d'ailleurs profond et inébranlable. Pour rien au monde, ils ne consentiraient à se rendre coupables de la moindre usurpation de l'autorité ecclésiastique.

Tels sont aussi les sentiments des archevêques qui se succèdent, trop rapidement hélas ! sur le siège métropolitain de Mohilev. J'en ai connu plusieurs ; or, quelques différences qu'on ait pu remarquer entre eux du côté de l'humeur et des talents, il n'y en a pas un à qui ait fait défaut l'amour filial le plus tendre envers le Souverain Pontife. On peut même affirmer hardiment que plus avant nous allons, et plus ce trait brille en eux avec éclat.

La pro-cathédrale est enclavée dans les bâtiments du Séminaire. Un jardin des plus vastes et des plus beaux, dont une partie sert aux ébats de jeunes clercs, sépare la pro-cathédrale de l'archevêché, grande maison seigneuriale, bâtie au dix-huitième siècle par le poète russe Derjavine, sur les bords, encore champêtres en ce temps, de la Fontanka.

Il est une autre institution de haut rang que le Gouvernement nous a ménagée dans le quartier de Vassili-Ostrov, sur la rive droite de la Néva. Je veux parler de l'Académie Ecclésiastique, ou Ecole supérieure de théologie. Elle est destinée aux jeunes ecclésiastiques des divers diocèses de l'Empire dont les talents donnent le plus d'espérances. La représentation y joue un grand rôle. Le recteur et les professeurs arborent dans les cérémonies un costume pompeux, et il n'est pas jusqu'aux domestiques qui ne fassent remarquable figure, portant comme ils font la livrée de la Cour Impériale. Partout dans cette maison les yeux rencontrent le portrait en pied de quelque empereur. Une telle ostentation du pouvoir monarchique là où l'autorité spirituelle a seule des droits ne laisserait pas d'inspirer quelque inquiétude sur la valeur de l'éducation donnée aux clercs, si le corps enseignant ne se recommandait par la pureté de son esprit catholique autant que par son érudition. Mais même avec cette sauvegarde, tout danger ne cesse pas, surtout du côté de la présomption dont se peuvent aisément remplir de jeunes têtes trop persuadées de leur supériorité. On ne peut s'empêcher de se souvenir que la folle secte des Mariavites, tombée dans le schisme et dans l'hérésie par le plus inepte orgueil, a pour chefs de malheureux jeunes prêtres sortis de l'Académie.

Pour en revenir au train de la vie ordinaire, Saint-Pétersbourg se distingue surtout par la cherté des logements. Une chambre

garnie coûte le double et le triple de ce qu'on en donne dans les autres capitales, sans compter que l'ameublement laisse en général fort à désirer. Les chaises craquent ; les commodes cloquent ; les tiroirs ne ferment pas. On ne vous met une cuvette et un pot à eau que si vous déclarez avoir de la répugnance à vous débarbouiller au robinet de la cuisine. Le lit ne vous tend qu'un fer inhospitalier, accompagné tout au plus d'un méchant matelas, les Russes n'étant pas encore parvenus à comprendre que l'on puisse, même après la meilleure des lessives, se servir de draps, d'oreillers et de couvertures dont d'autres ont fait usage, et traînant partout leur couchette après eux. Le service ne vaut pas mieux que le mobilier. Mais, en vous accommodant de ces diverses imperfections, vous pourrez goûter les agréments de la vie d'intérieur en Russie. Les connaissances se font vite et la familiarité s'établit dès le premier jour. Le Russe ne conçoit pas qu'on se contraigne quand on est au logis.

Plus qu'en n'importe quelle autre ville, celui qui souhaite se bien porter doit, à Saint-Petersbourg, se garder de jamais mettre les pieds dans un restaurant de bas étage. La capitale russe abonde en empoisonneurs publics qui ne possèdent même pas l'art de donner à leur funeste pitance un aspect et un goût qui en dissimulent les venins. On en a d'abord la nausée. En dehors des grands établissements où des traiteurs français font payer au poids de l'or les chefs-d'œuvre de leur cuisine, on ne trouve à manger convenablement et à peu de frais que dans quelques restaurants du centre de la ville, dont la clientèle se recrute parmi les commis de magasin. Le peuple fréquente deux sortes d'établissements : les *tractirs* ou cabarets, et les *tchâinaïas* ou thés. Ce n'est pas que le thé ne soit servi également ici et là ; mais, dans les cabarets, on y peut ajouter les liqueurs fortes, qui sont bannis des thés. En même temps qu'à boire, on sert à manger. Un grand plat de pommes de terres frites coûte dix copèques, cinq sous en monnaie française : ce n'est pas cher, et c'est ce qu'il y a de plus à l'abri des altérations et contrefaçons. Un Russe va rarement seul au cabaret, mais surtout au thé. Presque chaque table est occupée par un groupe, dont les membres se campent si solidement sur leurs sièges qu'on les y croirait rivés. Sans mentir, il s'en faut de peu, à en juger par les heures interminables qu'ils passent en tête à tête avec la théière, en

s'entretenant à demi-voix les uns avec les autres. Pour rien au monde, le maître n'oserait avertir qui que ce soit qu'il est temps de quitter la place. Les nouveaux arrivants finissent toujours par découvrir quelque coin libre où se cramponner à leur tour pour une éternité ; mais on se représentera aisément l'encombrement de la salle. Ce qu'on ne saurait s'imaginer, c'est la puanteur qui y règne. Encore un garçon zélé s'empare-t-il de temps à autre d'un balai qu'il promène parmi les tables, soulevant une poussière dont l'âcreté vous étreint à la gorge. Nos Russes cependant n'en paraissent nullement incommodés ; l'assaisonnement semble au contraire ne leur faire trouver leur thé que plus délicieux.

Profondément ignorants des règles les plus élémentaires de l'hygiène, ils se croient de petits miracles de propreté parce qu'ils vont au bain chaque samedi. Je ne nie point qu'ils s'y nettoient à fond. Nus comme des vers et se côtoyant sans la moindre honte dans une salle commune chauffée à étouffer, ils n'en finissent point de se verser sur la tête de pleins seaux d'une eau presque bouillante, de se savonner tout le corps avec des étoupes, de se flageller l'échine avec des branches de bouleau munies de leurs feuilles. Est-ce merveille s'ils sortent de là aussi rouges que des homards ? Mais une fois ces cérémonies accomplies, ils se tiendront quittes jusqu'au samedi suivant à l'égard de toutes les lois qui gouvernent la santé. Plus éclairée que le peuple sur les dangers de la malpropreté, mais aussi nonchalante que lui, l'autorité publique à Saint-Pétersbourg laisse subsister les plus graves sources d'infection. Croirait-on qu'au lieu d'amener l'eau parfaitement salubre du lac Ladoga, ou d'établir du moins la prise d'eau de la Néva en amont de la ville, on a choisi pour l'alimentation des réservoirs d'eau potable l'endroit où se déversent dans le fleuve les eaux ménagères de plusieurs quartiers très peuplés et d'un certain nombre d'hôpitaux, parmi lesquels des hôpitaux de cholériques ? Aussi les maladies infectieuses ne cessent-elles de sévir.

Il faut chercher une autre grande cause d'insalubrité dans l'entassement des habitants. Pour diminuer la dépense, les logements étant, comme je l'ai dit, très chers, on se met à trois, à six, à huit dans la même chambre. La cuisine de l'appartement abritera

quelques personnes ; d'autres (ce sera une espèce de troisième classe) étendront leurs couchettes dans le couloir. Les sous-sols, enfin, contiendront encore une fourmilière humaine. La résignation russe fait que tout cet abject prolétariat remarque à peine la dureté de son sort. On devise joyeusement dans ces caravansérails souterrains ; on y vit en bonne amitié ; on y prend le thé ensemble ; on s'y fait part des confitures, du hareng, et de la gélatine achetée chez le charcutier au lieu de viande.

A quelques pas de ces misérables réduits s'élèvent les somptueux palais des grands seigneurs de la vieille aristocratie et des favoris fraîchement éclos de la fortune. A côté de la vulgaire boutique, enfoncée elle aussi dans un sous-sol, où une pauvre blanchisseuse va acheter pour un sou de pain noir et pour deux sous de choux en saumure, flamboie l'épicerie grandiose, où le maître d'hôtel de quelque maison princière vient se pourvoir de pêches de Montreuil, d'huîtres d'Ostende, et de vins de Champagne ; car les épiceries pétersbourgeoises vendent tout l'héritage de Lucullus. Tandis que dans un taudis de la deuxième cour un ménage chargé d'enfants se désespère à la pensée de devoir bientôt payer le petit loyer mensuel de trois mètres carrés d'espace, une brillante compagnie, à peine sortie d'un dîner succulent, discute dans un salon de cette même maison les mérites d'une toile récemment acquise par le musée de l'Ermitage. De tels contrastes, me dira-t-on, se retrouvent partout. D'accord ; mais ils sont plus fréquents à Saint-Pétersbourg, dont la population se compose, à le prendre sommairement, moitié de paysans et moitié de généraux.

L'abbé JOSEPH BONNET.

LA LOI

(Premier article)

Dans la langue juridique on dit indistinctement : la loi, comme on dit : le droit. Cependant ces deux idées ne sont pas identiques¹ : Le droit, c'est ce qui est juste ; la loi, c'est ce qui est com-

1 — *Sum. Theolog.* 2^o-2^o Q. 57. 1. 2^{um}.

mandé. Quand la loi est juste elle est l'expression du droit ; même alors, le droit et la loi diffèrent : le droit, du moins le droit naturel, est une abstraction qui existe par elle-même, ayant sa raison dans l'essence des choses ; la loi est un fait concret, une sorte d'incarnation du droit, qui se détermine par la coutume ou par l'écriture. Le droit diffère de la loi comme l'âme diffère du corps ; mais ils sont l'un pour l'autre ; ils se rencontrent toujours dans les institutions politiques et civiles des peuples, quand ces peuples sont dignes de leur rôle.

On voit de suite ce que la loi ajoute au droit sans toucher à sa substance. D'abord la loi est déclaratoire du droit naturel. Ici la raison semble suffire pour révéler à la conscience humaine la règle du juste ; on sait cependant son impuissance trop souvent. Les premiers principes du droit brillent d'une clarté axiomatique, comme les sommets des hautes montagnes frappés par les rayons du soleil, ce qui n'empêche pas la philosophie au fond des écoles de disputer depuis des siècles sans pouvoir arriver à un accord parfait. Les multitudes, qui ne s'élèvent pas si haut dans la spéculation, et que le bon sens guide mieux que la science, ont besoin elles aussi d'une autorité dirigeante à travers les formidables questions du droit, questions orageuses, parce qu'elles sont d'ordre pratique, et qu'à ce titre elles ont coutume d'exciter violemment les passions. D'ailleurs, s'il y a de la lumière autour des premiers principes, elle diminue à mesure que les déductions s'éloignent davantage : bientôt l'ombre devient épaisse ; les esprits s'avancent à tâtons ; les controverses restent sans solution, le oui et le non ont chacun des génies qui les défendent. Comme l'humanité ne vit pas de théories, qu'il lui faut des conclusions parce qu'il faut trancher les questions et fixer les droits, le rôle de la loi s'impose, elle dit le dernier mot sans appel : quand elle se trompe, elle contribue encore à la paix et à l'ordre.

Là ne se borne pas sa fonction. Elle crée encore le droit positif, ce droit adventice, qui n'est contenu dans le droit naturel que d'une manière générale, dans son germe pour ainsi dire, non pas quant au détail de ses applications. Le droit naturel est un, il est invariable, éternel comme Dieu qui en est la source, et comme la raison qui en est une participation : c'est le granit qui supporte toutes les superstructures du droit. Mais Dieu, qui a voulu honorer l'homme en le plaçant dans « la main de son conseil » sans cesser de l'envelopper des sollicitudes de sa Provi-

dence, lui laisse la liberté de tous ces développements, qu'il a prévus, qu'il bénit d'avance, heureux des formes variées que le monde intelligent prendrait dans le temps et l'espace. Ces formes, en effet, n'ont pas tardé à se produire ; les races ont suivi leur génie, et en gardant l'unité d'origine et de destinée, elles ont présenté les contrastes les plus étonnants, qui les sauvent de l'uniformité et de la stérilité monotone qui en résulterait. Les races, différentes entre elles, ont différé d'elles-mêmes en traversant les quatre âges qui partagent toute existence ; à chacune de ces phases a correspondu un degré de civilisation ascendante ou descendante, qui fait de leurs histoires des épopées si dramatiques. C'est la loi qui a présidé à toutes leurs transformations ; pour ne pas les compromettre elle a dû saisir l'idiosyncrasie des peuples, correspondre à leurs aspirations et à leurs besoins, présenter l'avenir, deviner des situations nouvelles, et prévenir les maux autant que cela est permis à l'infirmité de l'esprit humain. Ainsi est né le droit positif, variable selon les temps et les lieux, fruit du labeur, de l'expérience, et souvent de l'erreur elle-même, chèrement corrigée. Ici la loi est une création.

La loi existe enfin pour défendre le droit. Il semble que le droit se suffise à lui-même, et que pour se défendre il n'ait qu'à s'affirmer. Qui osera violer sa sainteté ? Qui osera attenter à sa majesté ? Pure utopie. Ce qui reçoit ici-bas les blessures les plus nombreuses, c'est le droit. Dans la grande bataille de la vie, il s'agit de vaincre : c'est ce qu'on appelle la souveraineté du but. Pour l'atteindre tous les moyens sont bons ; l'honneur n'en fait pas partie. Parlez de respect du droit aux passions féroces qui fermentent dans le cœur humain et qui un jour en sortent comme d'un belluaire pour se jeter sur le droit et le dévorer. Les âmes élevées et loyales ne furent jamais que l'exception ; en temps de décadence elles tendent à devenir plus rares. Le droit descend du ciel, ou plutôt, sans le quitter il rayonne sur le monde, mais le monde ne le comprend pas. Le droit a donc besoin d'être protégé ; il est la plus grande force, puisqu'il ne meurt pas ; il est la plus grande faiblesse s'il ne se défend pas. La force sans le droit, le droit sans la force, deux hypothèses également tristes, et qui ne diffèrent que dans les résultats : sauf qu'on maudit toujours l'opresseur et que la sympathie va du côté de l'opprimé. Mais la loi, quand elle mérite son nom, prévient ce scandale ; en tout cas, elle le réprime avec vigueur, parce qu'il est de son

essence d'user de coaction¹ ; c'est une autre différence qu'elle a avec le droit : le droit inconnu et désarmé proteste par son silence, par les indignations de son éloquence qui remplissent la terre et montent jusqu'au ciel : il ne peut pas aller plus loin ; la loi violée frappe parce qu'elle est armée : ainsi elle sanctifie la force en vengeant le droit.

La force a besoin de ce baptême pour perdre ce qu'elle a de dur et de repoussant, et cesser d'être un simple élément de mécanique sociale, comme un levier ou un marteau qui ne donnent aucune supériorité à ceux qui les emploient, pour s'élever au rang des causes morales, sources sacrées de la majesté. La majesté n'est pas un vain mot : c'est un mot réservé dans toutes les langues pour désigner l'autorité chargée de diriger les destinées des nations ; on le donne à l'autorité indigne elle-même par un reste de respect pour la fonction, quoique celui qui la remplit ne le mérite pas ; alors le mot est pollué comme un diadème sur une tête pourrie de vices. C'est encore ce principe qui sanctifie le glaive. Le glaive est l'outil du carnage : il fait des blessures cruelles ; il tranche des existences dans leur fleur, en un jour il couvre la plaine de cadavres, il porte le deuil dans les foyers, il fait des veuves et des orphelins, il enlève aux patries une génération qui manquera dans la trame de leur histoire, il s'enivre de sang avec un certain enthousiasme. Qui ne frémirait à cette vue ? Si le glaive est porté par un insurgé que l'orgueil ou la haine ont armé contre son pays, qui en veut à la propriété, à la famille, à la religion, à l'ordre public, et qui, pour assouvir ses rancunes et prendre sa revanche, ne craint pas d'amener des désastres souvent irréparables, alors le glaive n'est que le poignard d'un vil assassin. Mais placez-le dans la main d'un soldat du droit ; que ce soldat aille le prendre sur l'autel, enveloppé dans les plis de la bannière nationale ; qu'il l'offre à Dieu, père de toute justice, protecteur du faible, vengeur du méchant, et que, s'élançant du seuil du temple, il en tourne la pointe contre les ennemis de l'ordre ; qu'il vole à la frontière menacée, qu'il tienne tête à l'invasion, qu'il frappe d'estoc et de taille dans les rangs épais des barbares, aussitôt le glaive est transfiguré : c'est le glaive d'un héros, il en sort des éclairs qui illuminent l'horizon, qui relèvent les âmes abattues, qui refont les patries, qui replacent l'humanité

1 — Somme Théolog. 1^a-2^me q. 90, 3, 2^m.

sur son axe et la font graviter pour des siècles autour du soleil de la vérité. C'est le droit qui a fait ce miracle en consacrant la force mise à son service.

Qu'est-ce donc que la loi dont nous disons de si magnifiques choses avant de l'avoir définie ? Saint Thomas résume comme il suit, dans une définition classique, les éléments constitutifs de la loi : « La définition de la loi peut se tirer de ce qui précède. La loi est une disposition conforme à la raison qui se rapporte au bien général, qui est promulguée par celui qui est chargé du gouvernement de la communauté ¹ ». La loi est originairement une dictée de la raison. La doctrine prend les choses par en haut, à leur source ; elle les ramène à l'idéal avant de toucher terre, et de nous montrer les applications d'un principe. Dans l'ordre spéculatif, les idées ou prototypes sont comme les moules d'où procèdent toutes les formes de la pensée : elles sont la lumière et la norme des intelligences, qui s'y allument comme les planètes resplendent des clartés de l'astre qui est leur centre. Or, ces idées sont de deux sortes : elles sont purement intellectuelles, ou bien elles sont pratiques. Les premières sont les éléments logiques du raisonnement : leurs déductions composent la science ; les secondes, qui ont aussi le caractère scientifique par leur certitude et sont susceptibles d'enchaînement pour devenir à leur tour un corps de doctrine, ont cela de particulier qu'elles président à l'ordre réel, qu'elles règlent les actes plutôt que les pensées des hommes, en supposant cette dernière base solidement établie ². C'est pourquoi la loi est appelée la « règle et la mesure de ce qu'il faut faire et de ce qu'il faut éviter », car les actions humaines sont réglées comme tous les mouvements qui existent dans l'univers.

A la vérité, les mouvements ne sont pas de la même nature ; ils ne sont pas régis d'une manière uniforme ; les mouvements de la matière obéissent à des lois mathématiques : c'est de la pure mécanique ; les mouvements des esprits sont des mouvements libres, ce qui ne veut pas dire sans frein, des mouvements produits par la volonté, que la volonté coordonne à des lois morales, avec la puissance—non pas le droit—de faire le contraire.

1 — *Ibidem*, Q. 91, l. 3^m.

2 — *Ibidem*, Q. 91, l. c.

Donc, c'est la raison qui est le principe de la loi ; non pas la raison individuelle avec ses bornes et ses ténèbres ; non pas la raison de la multitude avec ses entraînements et ses caprices ; non pas des courants d'opinion établis dans un siècle, qui s'expliquent par les passions régnantes, et qui n'empêchent pas l'erreur, quand même c'est l'erreur de tout le monde ; non pas la raison des sages dans les écoles qui échappent si difficilement à l'esprit de système ; non pas la raison des rois, plus exposée à la folie que celle des petits et des humbles parce qu'elle s'enivre d'orgueil dans sa puissance. La loi est une émanation de la raison éternelle qui a précédé l'humanité et qui lui survit ; qui peut s'obscurcir dans les intelligences ; qui s'éclipse de temps en temps dans l'orgie d'une liberté mal comprise et qui n'est que l'abus de la vraie liberté ; qu'on peut nier, qu'on peut maudire, mais qu'on n'efface pas ; qui se venge en abandonnant les races impies à leur sens réprouvé, et continue à luire sur les ruines des civilisations les plus célèbres, comme les étoiles sur les tombeaux, éclairant encore la marche vertigineuse de ses blasphémateurs et les accompagnant aux abîmes où ils ne tardent pas à disparaître avec toute leur gloire.

Il est bon de ramener quelquefois la loi à sa source, surtout quand sa notion tend à périr dans les esprits : c'est le cas aux époques de décadence. Alors on professe une sorte de matérialisme grossier, qui ravale la loi et lui enlève sa majesté. Au lieu de la faire descendre du ciel, on l'extrait de la terre, où elle ne saurait germer, quant à son principe essentiel, sinon pour certaines formes accidentelles. La raison est éternelle, la passion est éphémère, elle passe comme un orage ; la raison donne à la loi qu'elle dicte quelque chose de son éternelle solennité ; les mœurs qu'elle forme s'en ressentent, et présentent au regard de l'observateur cette beauté morale qui fait les grands siècles et les grands peuples. La passion produit des effets contraires : l'unité, l'harmonie, la stabilité, la fécondité, tous ces biens lui échappent ; elle n'a que des caprices ; elle n'engendre que des avortons quand ce ne sont pas des monstres. L'histoire nous a conservé en cette matière des leçons éloquentes, qui devraient être comprises un peu mieux de ces légistes à courte vue, abrutis par l'athéisme, et qui ne montent guère plus haut quand ce sont des dilettanti d'institut ou des bavards de parlement. Ceux-ci se piquent de spiritualisme ; ce sont des raffinés, qui ont toujours sur les lèvres la loi, rarement le nom de Dieu, qui n'arrivent pas

à être des législateurs sérieux parce qu'ils manquent de philosophie. Ils emploient leur faconde à bernier les assemblées politiques, à soigner leurs intérêts et à abaisser les nations, en attendant que d'autres les achèvent. Quelle pauvreté d'esprit, et quelle infirmité d'action partout où la doctrine manque ! Nous en sommes un lamentable exemple.

A cette hauteur, et sous cette forme, la loi n'est pas encore la loi : ce n'est qu'un prototype. A la vérité, la raison éternelle fait loi par elle-même ; à peine est-elle communiquée à une âme, elle a son sujet, qui est cette âme même, dont elle devient la règle et dont elle mesure tous les mouvements. Car la raison est impersonnelle ; elle est dans chacun de nous, elle n'est pas nous ; elle est plus que nous, car nous passons et elle reste ; elle était avant nous, elle sera après nous ; nous nous trompons, et elle est infail- lible ; nous ne l'avons pas inventée, nous l'avons reçue avec l'existence, nous la devons à Celui qui nous l'a donnée, et c'est à lui que nous rendrons compte de l'usage que nous en avons fait. Ainsi la raison, flamme sacrée détachée du front de Dieu, brille en nous comme une lampe sous un cristal fragile qu'elle inonde de ses clartés ; nous ne pouvons pas la contenir, elle déborde de toute part : elle est donc une loi. C'est cette belle théologie que saint Paul développe en écrivant aux Romains, quand parlant des nations restées en dehors des révélations divines, par leur faute ou par le malheur de leur naissance, il enseigne qu'elles ne seront pas jugées d'après la loi qu'elles n'ont pas connue, mais d'après la loi écrite naturellement dans leur conscience : cette loi n'est autre que la raison éternelle à laquelle elles sont tenues d'obéir. Ainsi l'Apôtre a pu ajouter sans parallogisme et sans contradiction, qu'elles sont elles-mêmes leur loi : *ipsi sibi sunt Lex*¹.

Mais ici la question est différente : il ne s'agit pas de la loi de l'individu, mais de la loi sociale. Celle-ci, au fond identique avec la première au moins dans son principe, doit sortir de l'idéal pour devenir un précepte positif, exprimé par la coutume ou par l'écriture pour s'adapter à la vie des nations, en réglant tous les détails de leurs destinées orageuses. Il y a ici une fonction solennelle à remplir, un acte capital à accomplir. Qui en est chargé ? C'est la souveraineté.

1 — *Ad Rom.* IX, 14.

La souveraineté n'est qu'en Dieu : c'est la doctrine. Il faut que les oreilles modernes s'accoutument à l'entendre. Mais cette souveraineté transcendante, à force d'être sublime, deviendrait inutile si elle ne se manifestait. Elle a des manifestations extraordinaires qui ne sont jamais que des exceptions. Sa marche ordinaire consiste à opérer par délégation : son délégué, c'est la communauté ; c'est donc dans la communauté—aujourd'hui on dit peuple—que réside la souveraineté, non pas comme dans sa source, mais comme dans le canal de transmission. La théologie gallicane du pouvoir direct, de l'investiture d'en haut donnée à un homme ou à une race, a fait son temps. Nous sommes revenus à la grande théologie des docteurs du moyen-âge et de ceux de l'école moderne, sans en excepter les théologiens français ; et nous professons que la communauté transmet à son élu les pouvoirs qu'elle tient de la nature, qu'elle ne peut pas exercer par elle-même, et qu'elle confie à un seul, ou à un petit nombre. Cette doctrine n'a rien de commun avec les théories révolutionnaires sur l'origine de la souveraineté, dans lesquelles la souveraineté a sa source dans le peuple, qui la garde en la déléguant, ce qui la livre à tous les caprices de la multitude changeante et aveugle. Ces doctrines, qui semblent se toucher, sont séparées par un abîme : cet abîme s'est creusé quand on a éliminé Dieu.

La souveraineté légifère, elle gouverne, elle juge : l'acte initial est le plus élevé et préside à tous les autres. La souveraineté gouverne et juge par la loi : c'est un rôle superbe que celui-là. Quand l'homme par son génie parvient à dompter les forces aveugles de la nature, l'air, la lumière, l'eau, le feu, l'électricité, les animaux, on l'admire, et c'est justice. Alors sa souveraineté apparaît ; il est porté en triomphe par la création qui est sous ses pieds ; sur son passage l'humanité applaudit. Mais quand il s'adresse aux forces intelligentes et libres qui bouillonnent dans le sein des multitudes, océan vivant dont la pensée, l'amour, la haine, la douleur, l'ambition soulèvent les flots tumultueux ; quand il détermine les droits, qu'il règle les rapports, qu'il trace les lignes où les volontés doivent s'abdiquer elles-mêmes ; quand il prévient les abus en disant aux passions : « Vous n'irez pas plus loin, là se briseront toutes vos aspirations » ; quand il les fait reculer en proportionnant les châtimens aux transgressions ; quand il ramasse dans sa main toutes les énergies sociales pour les renfermer frémissantes dans le moule de ses ordonnances, il est encore plus grand. Les célèbres constructeurs de nationa-

lités, augustes ancêtres de la civilisation, très historiques dans la bible, moitié hommes, moitié mythes dans les récits légendaires de la Grèce et de Rome, n'étaient pas de vulgaires joueurs de guitare, qui passaient la sèbile à la main, mendiant des applaudissements et des sesterces. Ils apprivoisaient les races jeunes, ils prêchaient le respect des droits d'autrui, qu'ils distribuaient comme des notes de musique sur une gamme, comme des gammes dans un concert ; ils créaient ainsi des unités vivantes, qui devaient s'épanouir au soleil de l'histoire, et s'immortaliser par leur vaillance dans la guerre, par la culture des arts dans la paix. Orphée, Amphion, Numa, et tous les génies qui ont continué leurs œuvres, ont consacré leur vie à définir, à promulguer et à venger le droit par la loi. Voilà pourquoi ils vivent éternellement dans le mémoire de la postérité reconnaissante.

L'homme d'Etat ne peut pas s'expliquer par lui-même : il est le lieutenant de Dieu ; c'est là qu'il faut arriver quand on creuse le mystère des choses, sous peine de n'y rien comprendre. L'homme ne crée pas le droit, ni la loi, ni la souveraineté d'où ils émanent ; seul, il est impuissant ; multiplié plusieurs fois par lui-même, il échoue encore : il ne fait que multiplier le néant par le néant, ce qui donne néant comme résultat. A peine lui est-il permis d'ajouter des accidents à ces trois grandes fonctions que nous avons énumérées, en leur donnant un corps qui les rende tangibles, et détermine leurs contours, en les appliquant aux intérêts détaillés de la vie sociale, en mettant à leur service sa tête et son bras : là se borne sa puissance ; il est ministre, rien de plus : c'est déjà grand. Dans toute la littérature de notre siècle cette doctrine est niée positivement, ou passée sous silence, ou singulièrement amoindrie ; on entend comme des courants d'athéisme qui circulent dans les esprits et se manifestent dans les faits accomplis. C'est la raison de nos défaillances : la lumière de la civilisation, malgré des progrès matériels de tout genre, est pâle, presque lugubre comme la lampe des morts ; c'est le soir d'un beau jour que nos contemporains prennent pour une aurore. Quelle illusion !

La souveraineté fait la loi au sens indiqué plus haut ; la loi n'est pas pour elle ; elle se rapporte à un intérêt supérieur, l'intérêt de la société. Aucun penseur digne de ce nom, philosophe ou théologien, n'a assigné un autre but à la loi. Rien de plus facile à comprendre. Quand la société, obéissant à l'instinct autant qu'à la raison raisonnante, confie, dans un acte solennel, le

pouvoir qu'elle tient de Dieu à un homme ou à un petit nombre, elle travaille immédiatement pour elle, elle ne peut pas n'être pas sa propre fin, parce qu'au-dessus d'elle il n'y a que Dieu auquel elle rend gloire en s'établissant dans l'ordre. Elle ne prétend pas créer une idole qui s'adore elle-même et exigera l'adoration de ses sujets, ni un égoïsme qui dévorera la vie de tous au profit de la sienne ; encore moins un tyran malfaisant qui fera des victimes et se nourrira des douleurs et des larmes des opprimés. La société a voulu se donner un chef qui s'oubliera lui-même et s'immolera s'il le faut pour tous ; l'intérêt général, voilà la raison dernière de la fonction du pouvoir public. C'est assez dire que la loi, instrument de tout bien et de tout mal, existe pour obtenir ce résultat.

De là découlent les caractères de la loi. La loi, mesure des actes humains, est mesurée à son tour par la loi divine positive et par la loi surnaturelle. La loi divine lui impose le respect des droits de Dieu. A la vérité, la loi humaine est impuissante contre Dieu qui rit au fond des cieux des outrages de l'impie. Mais Dieu est sur la terre représenté par l'Eglise, dépositaire des enseignements de la religion. La religion est d'ordre social : elle est la pierre angulaire du monde ; tous les intérêts matériels et moraux y trouvent un point d'appui nécessaire : la propriété, la famille, l'autorité, la liberté, la paix, la prospérité, la gloire des nations, le développement des sciences et des arts ont avec elle un rapport étroit. Voilà pourquoi une tradition constante et universelle a entouré la religion d'une protection très justifiée. Donc, les lois attentatoires à son enseignement, à son culte, à ses biens, à ses ministres, à la part d'influence qui lui appartient sur la chose publique, à son prestige sûr aux yeux des multitudes, iniquités fiscales, chicanes de jurisprudence, vexations policières, outrages de la parole, de l'écriture, du crayon—tolérés et souvent autorisés—exclusions systématiques, ostracismes et persécutions violentes, toutes les lois qui soutiennent ces excès sont nulles autant que scélérates.

Le droit naturel impose à la loi respect de l'homme : elle n'est juste qu'à la condition de ne pas toucher à ce qui, chez lui, est inaliénable. L'individu a l'inviolabilité personnelle, l'*habeas corpus* des Anglo-Saxons ; il fait siens les fruits de son travail ; il peut tout ce qui ne trouble pas l'ordre public. La famille a son foyer : l'enfant est à elle, son éducation la regarde ; le mariage

est le *palladium* qui couvre sa sainteté, assure sa stabilité et son avenir. Donc les lois arbitraires qui enlèvent au citoyen ses garanties, qui le livrent au bon plaisir du pouvoir, sans jugement préalable et contradictoire ; les lois agraires proposées par les tribuns, acclamées par les dissipateurs et les prodigues, et qui enlèvent en cinq minutes aux possesseurs du sol le labour des ancêtres trempés de leurs sueurs, pour les distribuer aux bandes de Catilina ; les lois de succession qui désarment la paternité, qui troublent la transmission normale des biens aux générations nouvelles, et compromettent, en moins d'un siècle, non seulement les familles mais encore l'avenir des nations ; les lois scolaires, qui arrachent violemment l'enfant au gouvernement de son père et de sa mère, ses éducateurs naturels, pour le livrer à des maîtres suspects, au nom de je ne sais quels droits de l'Etat ; la sécularisation du mariage, contrat sacré dont le nœud est au ciel, dont le créateur a dicté lui-même les clauses, et qu'on ravale au niveau d'un bail à cheptel ou à prime ; l'affreux divorce, qui sème les ruines et le deuil, qui met à néant les serments de l'autel et les chastes souvenirs d'un amour béni de Dieu, qui fait des veuves et des orphelins, qui met la femme à la merci des passions de l'homme, et traîne après lui les tristesses et la stérilité du tombeau : autant de lois, qui n'ont de la loi que le nom, et devant lesquelles la conscience peut se dresser fièrement en disant : « Je n'obéirai pas ! »

La loi doit être encore possible et conforme à la nature. Car la loi est pour l'homme et non pas pour l'ange, pour l'homme concret et non pas pour l'homme abstrait : ce dernier n'est nulle part, excepté dans la cervelle échauffée de quelques penseurs déséquilibrés qui, pour le malheur des nations, deviennent quelquefois législateurs. Les actes héroïques n'obligent pas, les actes absurdes non plus. Quand le Pharaon ordonnait aux Hébreux de jeter dans le Nil les enfants nouveau-nés du sexe masculin, il avait contre lui toutes les mères, et les mères avaient raison. Quand Gessner condamnait Guillaume Tell à enlever d'un coup de flèche une pomme placée sur la tête de son fils, mettant à ce prix sa délivrance—si la légende dit vrai—il méritait que le père infortuné dirigeât contre sa poitrine sa flèche indignée et perçât son cœur, qui était le cœur d'un barbare. La loi doit tenir compte des conditions d'existence des sujets auxquels elle s'adresse : on ne traite pas les peuples jeunes, à demi civilisés,

comme les peuples plus avancés. Quand les gouvernements européens, devenus grands colonisateurs, appliquent aux races asiatiques et africaines le régime de la métropole, leur conférant des droits civils et politiques des autres citoyens, ils sont ridicules. On ne traite pas un pays pauvre comme un pays riche : l'impôt doit être proportionné aux ressources du sol et de l'industrie. L'Italie, qui de nos jours a voulu prendre rang parmi les grandes puissances, et qui a dû forger de toutes pièces l'outillage nécessaire pour soutenir son unité factice, n'a pas trouvé d'autre moyen que d'écraser ses malheureux habitants d'impôts que la veille ils ne payaient pas. Parce que l'Italie est une, les Abruzzes ne sont pas plus fertiles. On fuit cette terre charmante, féconde en grands hommes, qui dévore ses enfants ; et l'on va demander à la Plata, au Brésil, aux Etats-Unis, un asile contre la rapacité du fisc piémontais. On ne traite pas les humbles et les simples de ce monde comme les classes éclairées ; on ne confère pas aux foules indistinctement le droit de suffrage, droit redoutable, qui demande chez ceux qui l'exercent un tact rare, dont le mauvais usage prépare l'abaissement des nations. Quand les parlements ont à résoudre des questions internationales, des problèmes économiques très compliqués, qui divisent les spécialistes les plus exercés, il importe de ne pas les composer avec des révolutionnaires ou des sots. Les destinées de la patrie sont suspendues à un scrutin dont le hasard décide souvent. Quelle folie que le suffrage universel ! Voilà une loi dont on peut dire qu'elle est contre nature, et par conséquent impossible, si on se place au point de vue de la prospérité sociale, qui est le but de toute loi digne de ce nom.

Que la loi soit en harmonie avec les traditions nationales. Toute patrie a un passé ; si elle n'est que d'hier, elle n'existe pas encore. Le présent et l'avenir ont leurs racines dans le passé ; ils y puisent leur force comme un arbre tire la sienne des suc de son vase naturel qui est le sol où il est planté. Ceci ne fait pas le compte des novateurs, qui professent pour la tradition un profond mépris et lancent les peuples dans l'inconnu sous prétexte de réformes et de progrès. Les réformes ne sont pas un vain mot : l'infirmité humaine les rend nécessaires. Dans le jeu des institutions les mieux conçues, il y a l'usure produite par le frottement des pièces, et mille autres causes qui ralentissent ou arrêtent le mécanisme social. Mais réformer ce n'est pas détruire

de fond en comble l'œuvre de la veille ; pour enlever les araignées d'une maison on ne met pas un fourneau de mine dans ses fondements. C'est de la besogne révolutionnaire, qui est dans les goûts de la canaille, mais dont un homme d'Etat a horreur. Le progrès des choses humaines est le vœu de la nature : une nation est vivante ; elle a des âges et des phases de tempérament qui y correspondent ; vouloir l'immobiliser c'est la condamner à une perpétuelle enfance, à une sorte de pétrification stérile. Donc, que les nations croissent et se développent au grand soleil de l'histoire, sous les bénédictions de Dieu. Le développement normal s'obtient à l'aide des lois sages, qui introduisent les modifications utiles par un *processus lentus*, sans bouleversement, et qui n'ébranlent pas les bases sur lesquelles reposent les patries. On cite l'Angleterre parmi les pays qui ont le mieux suivi cette méthode. LePlay lui attribue la prospérité dont elle jouit, en face des commotions chroniques qui désolent le Continent. Des lois faites en cinq minutes par entraînement, sous la pression de l'opinion égarée par les sectaires, ne préparent que d'amères déceptions. Chacun nomme les pays qui en sont là. Cependant il est très difficile en politique de reculer quand on est lancé sur une pente funeste, et que les fausses idées se sont acclimatées dans les esprits. Bonne raison pour respecter la tradition.

C'est dans la tradition que réside le génie d'une nation, c'est-à-dire le trait caractéristique qui fait qu'elle est elle-même et non pas une autre, ce qui ne permet pas qu'on la confonde avec ses voisines. De temps en temps le génie apparaît dans un dessein très arrêté : c'est le propre des nations prédestinées à une mission supérieure. Dans l'antiquité, Rome est frappée à ce coin : elle a des facultés exceptionnelles, elle ne ment pas à sa destinée ; elle conquiert l'empire du monde. Sa législation n'est pas étrangère à ses succès.

Dans les siècles chrétiens, la France a une originalité reconnue de tous, et capable de rendre jalouses ses rivales moins bien partagées. En naissant elle est soldat, soldat de Dieu et de l'Eglise : Elle est tout entière dans ce trait : tout son développement historique en sort et peut y être ramené. Celui qui a écrit le *Gesta Dei per Francos* a dit vrai ; l'épopée qu'il a intitulée ainsi n'est pas un poème composé, mais un bulletin jour par jour des hauts faits de nos pères. Il vaut la peine de respecter ces organismes généreux et de les faire durer pour l'honneur de l'humanité et pour les services qu'elle en reçoit. Quand, en un jour de folie et

de crime, des lois qui sont encore dans nos codes faussèrent le génie de la France chrétienne en la séparant violemment de son passé, pour l'employer à propager une philosophie impie et une politique de casse-cou, on peut dire que jamais lois plus funestes n'avaient été imposées par la ruse et par la force brutale à la plus intéressante et la plus malheureuse des nations.

La loi doit encore tenir compte des temps et des lieux, parce qu'elle a pour fin le bien général, elle varie selon l'état de la société pour qui elle est faite. Des besoins nouveaux se développent sous l'influence de différentes causes : il faut leur donner satisfaction quand ils le méritent ; les sociétés en avançant passent de l'état rudimentaire à l'état compliquée. Dans la premier cas, on peut écrire la loi sur une pierre de quelques centimètres en longueur et largeur, tant la vie est simple et réduite aux rapports les plus indispensables. Dans le second cas, tout change : les in-folio s'enflent démesurément, les lois s'ajoutent aux lois, et leur interprétation donne de la tablature aux plus fins limiers du palais. Dans les temps modernes, la législation ouvrière qui n'est pas encore arrêtée, et la législation économique toujours flottante, sont des exemples de nécessités engendrées par les événements. Les relations internationales, favorisées par la facilité des transports et l'effacement des distances, a augmenté la solidarité des peuples, et créé de gouvernement à gouvernement des situations qui ont dû être règlementées. Evidemment, on n'en était pas là sous Louis IX et Philippe le Bel. Tout le développement humain ne se produit pas infailliblement dans le sens du bien ; les crises sociales amènent des maux qui demandent de prompts remèdes : il faut faire reculer une fausse doctrine ; il faut contenir ses suppôts par la crainte des châtements ; à ces époques le code pénal s'enrichit chaque matin de quelques articles nouveaux, qui font honneur aux juristes et arment les magistrats pour la défense du bien public. La loi sera donc de son temps. L'axiome est juste quand il est bien compris : il ne veut pas dire que la loi sera pour les erreurs, les folies, les abus de son temps, qu'elle poussera la tolérance à l'excès, laissant le champ libre aux méchants, et écrasant sous un despotisme d'une espèce particulière les honnêtes gens tombés en médiocrité. C'est là un pur sophisme très accrédité par l'école libérale.

Le temps est un facteur d'une législation sage, le lieu en est un autre. Pascal a dit, avec un peu de scepticisme mélancolique,

« vérité en deçà, erreur au delà des Pyrénées ». Le grand penseur n'affirmait qu'un fait, réservant la question de droit. Depuis, une philosophie égarée a voulu voir dans la morale une question de latitude : il n'y avait plus qu'à dresser la carte de géographie des doctrines selon leur distance du pôle ou de l'équateur, et à s'incliner sans mot dire devant les produits authentiques du froid et du chaud. C'était pour rire. Pour éviter ce grossier matérialisme il suffit d'établir cette situation fondamentale : Le droit naturel est inoubliable dans ses principes premiers ; on le rencontre plus ou moins intégral, plus ou moins altéré, dans tous les siècles et chez tous les peuples. Il n'y a pas jusqu'aux races sauvages, ou celles qui se sont abâtardies par l'excès même de civilisation, qui n'en gardent des vestiges. Mais le droit positif, qui est cependant une émanation du droit naturel, et qui supplée à son silence pour les applications du détail, ce droit varie avec les lieux.

Rien n'est à négliger dans l'analyse des conditions qui contribuent à la prospérité des peuples, et qui dictent les lois qui doivent les régir. On sait l'importance de la topographie : quelques mètres d'altitude en plus ou en moins, une chaîne de montagnes, un fleuve, une mer, un sol pauvre ou fertile, du soleil ou de la neige, décident du rôle d'un peuple sur l'échiquier de la politique. L'Angleterre isolée dans ses îles hérissées de rochers, semble braver les invasions, tant il lui est facile de se défendre ; le tunnel sous la Manche, qu'elle redoute, ne serait pas un grand danger pour son indépendance. Mais sa population très dense sur une superficie resserrée demande l'expansion coloniale ; son industrie ne trouvant des débouchés suffisants dans la Métropole, elle vit d'échanges sur toutes les parties du monde : évidemment sa législation économique ne sera pas exactement celle d'une puissance continentale. L'Allemagne, l'Autriche, la Suisse sont fédérales : elles ne sauraient s'accommoder des lois calquées sur celles des pays unitaires et fortement centralisés. L'Amérique du Nord n'a pas de voisins avec lesquels elle ait à compter : elle est à l'aise pour s'organiser d'une manière autonome ; elle n'a pas besoin d'une armée capable de résister à une invasion invraisemblable : elle lève juste assez de soldats pour assurer l'ordre chez elle. En matière économique elle peut être protectionniste à outrance, parce qu'elle se suffit, qu'elle dispose dans le *Far-West* de territoires immenses, où elle peut verser l'excédent de sa population et les contingents que l'émigration européenne lui envoie chaque année, et qui consomment les produits de

son agriculture et de son industrie. Ainsi chaque nation trouve dans sa topographie quelques avantages à exploiter et quelques inconvénients qu'elle doit corriger par des lois. Le véritable homme d'Etat est celui qui sait condenser dans une vigoureuse synthèse tous ces éléments et les mettre dans un juste équilibre : c'est par les lois qu'il obtient ce résultat.

P. AT,
prêtre du Sacré-Cœur.

UN GRAND SORCIER

Il fut un temps où les Iroquois, les très doux amis de nos pères, ne prenaient pas une goutte d'eau-de-vie. Ils enlevaient bien la peau des crânes de leurs captifs ; ils leur arrachaient les ongles, leur crevaient les yeux, les brûlaient tout vifs et faisaient festin de leur chair, mais ils n'étaient pas ivrognes.

Il y avait à cela une excellente explication : on ne leur avait pas encore fait connaître l'eau-de-feu, et leurs yeux n'avaient jamais contemplé les formes suggestives d'un flacon.

Il y a de cela bien longtemps.

Il y avait alors un petit groupe de Français à Québec, mais leur chef—un grand chrétien—leur avait défendu de transporter de l'eau-de-vie chez les sauvages. On leur permettait seulement d'en emporter avec eux une petite quantité, pour leur usage personnel, dans leurs chasses lointaines.

Alors comme aujourd'hui, les îles du lac Saint-Pierre étaient le paradis des chasseurs. Un jeune Français, parti de Québec, s'était installé depuis quelques jours dans une de ces îles ; les eaux du printemps étaient très hautes ; à chaque instant on voyait passer ou s'abattre des voiliers d'outardes, de canards noirs, de bécassines et de sarcelles, et l'on entendait la détonation d'une arme à feu.

Plus habile que le fils du roi de la chanson, lorsque le jeune chasseur visait le noir, il tuait le noir ; le plomb de son arquebuse était toujours meurtrier ; sa gibecière se remplissait rapidement.

Tout à coup, un hurlement féroce se fait entendre du sein des roseaux bordant l'île solitaire ; une quinzaine d'Iroquois sortent de leurs canots d'écorce et se précipitent sur le Français, qu'ils garottent et emportent avec eux.

Ces farouches enfants des bois ne montraient aucune persévérance, aucune suite immédiate dans leurs agressions. Leurs guerres n'étaient qu'une cruelle succession de surprises intermittentes. Ils partaient de leurs foyers le plus souvent en bandes nombreuses pour aller s'attaquer à de pauvres colons isolés, et aussitôt après avoir saisi une proie, ils s'en retournaient dans leurs cantons s'y vanter de leurs exploits—la vanité étant de toutes les races et de tous les pays—et donner à leurs congénères le spectacle, toujours avidement désiré, de prisonniers mis à la torture.

Notre chasseur du lac Saint-Pierre fut transporté immédiatement dans une des bourgades des cinq cantons ; mais comme un certain nombre de chefs importants étaient alors partis pour une expédition contre les Chats du lac Erié, on attendit leur retour pour faire endurer au prisonnier le supplice ordinaire de la bastonnade, du scalpe et du bûcher ardent.

Ai-je dit que le jeune prisonnier était Normand et qu'il se nommait Louis ?

Donc Louis ne fut ni scalpé, ni brûlé vif à son arrivée chez les Iroquois. On lui laissa même la liberté d'aller et venir, sans toutefois lui permettre de s'éloigner de la bourgade. Il était, au reste, constamment surveillé par l'œil féroce ou admiratif des sauvages et des sauvagesses.

C'était un joyeux compagnon que cet enfant de la Normandie. Soit qu'il ignorât ce qui l'attendait, soit que sa belle humeur pût dominer les circonstances, il avait toujours quelques couplets sur les lèvres, et les indigènes, très sensibles aux charmes de la mélodie, commençaient presque à le prendre en affection. Une vieille femme parla même de l'adopter, ce qui l'eût mis à l'abri du supplice ; mais voilà que, soudain, la gaieté du Français disparut, et il se mit à réclamer son élargissement d'un ton d'autorité qui fit rire les sauvages.

Quelques jours plus tard, il se présenta devant ses ravisseurs et leur dit avec le plus grand sérieux :

—Si vous ne me laissez pas partir immédiatement, je vais mettre le feu à toutes vos rivières et à tous vos lacs.

Un éclat de rire accueillit ces paroles.

—La peur te rend fou, dirent les sauvages

—Je parle très sérieusement, répliqua Louis.

—Eh bien ! repartirent les indigènes, fais brûler l'eau si tu le peux.

Solennellement, Louis s'empara d'un tison enflammé, et se

dirigea vers la rivière qui coulait à quelques pas, mais en prévenant les sauvages que s'ils s'avisaient de le suivre, ils seraient eux-mêmes dévorés par le feu.

Les Iroquois restèrent immobiles. Le Normand atteignit bientôt la grève ; il se pencha au-dessus de l'onde courante, et fit semblant d'y emplir un vase ; puis, versant dans ce même vase le contenu de sa gourde remplie d'eau-de-vie, il y mit le feu au moyen de son tison. Remontant alors la grève, il dit aux Peaux-Rouges :

—Voilà tout ce que je veux faire brûler maintenant ; mais, je vous le répète, toutes vos rivières et tous vos lacs y passeront si vous ne me rendez pas la liberté.

Les sauvages, devenus sérieux, se consultèrent du regard et le plus âgé d'entre eux dit au jeune Français :

—Prends toutes les provisions dont tu as besoin et va-t'en : tu es un grand sorcier !...
.....

Quelques années plus tard tous les sauvages de la Nouvelle-France, de la Nouvelle-Angleterre et des pays voisins étaient devenus des buveurs d'eau-de-vie. Leurs trop fameuses orgies étaient épouvantables.

ERNEST GAGNON.

ÉDUCATION MODERNE ¹

Dans ces dernières années, il a été écrit par des gens plus ou moins autorisés un bon nombre de livres ou de revues dans lesquels on proclamait la supériorité des Anglo-Saxons ; on nous y invitait à nous mettre à leur école. M. Edmond Saucier, tout en se défendant de professer pour le système scolaire d'Ontario une admiration sans réserve (p. 18), dissimule mal pourtant son enthousiasme pour cette province qui a pris une bonne part de sa vie d'éducateur. Nous aurions voulu qu'après tant de livres où l'engouement perceait toujours, quand il ne s'étalait pas, on ressentit quelque chose comme la sécurité d'un guide éprouvé, dans lequel on trouverait un plus grand souci de l'impartialité, une pleine possession de l'esprit de critique. L'auteur, cependant, se dit éloigné de toute infatuation nationale, comme il entend n'être pas dupe de la mode qui consiste à dénigrer systématiquement notre pays (p. 60). Il veut être scrupuleusement exact, et c'est une préocupa-

1 — *Education moderne et entraînement professionnel*. EDMOND SAUCIER. Louiseville, 1909.

tion qui l'honore. Mais parfois, on aimerait plus d'horizon sur les autres pays ; et on le voudrait un peu moins exclusif dans quelques-unes de ses appréciations.

Les observations de douze années de séjour à Ottawa ont fourni à l'auteur bien des observations sur le système d'administration scolaire de cette province, sur l'organisation des études, sur les méthodes et les résultats. Nous aurions voulu analyser d'une façon plus complète les 217 pages qui composent ce volume ; mais après en avoir fait une lecture attentive, nous avons préféré suivre l'idée maîtresse, qui a présidé à la composition de l'ouvrage et autour de laquelle il groupe certains développements que nous laisserons de côté.



Ce qui a ravi M. Saucier, c'est l'entraînement professionnel que l'on donne dans la province-sœur (p. 27).

« Ontario a sept écoles normales où se donne le diplôme du second degré ; deux facultés d'éducation, attachées aux universités de Toronto et Kingston, pour conférer le diplôme du premier degré ; et une demi-douzaine d'écoles professionnelles, dites modèles, où se donne le diplôme de troisième classe. »

Dans toutes ces écoles professionnelles, on s'applique exclusivement aux études et à l'entraînement pédagogiques. Aussi bien les futurs maîtres ont-ils le temps de donner de véritables leçons aux élèves de l'école d'application, parce qu'ils sont à l'école normale, moins pour acquérir une science qu'ils possèdent déjà, que pour se préparer à communiquer cette science aux autres.

La formation pédagogique est nécessaire, c'est entendu. Là où elle n'existe pas, on ne trouve pas les mêmes résultats au point de vue éducationnel, c'est convenu. Mais conclure qu'il en est ainsi partout où l'on n'a pas adopté tous les procédés en usage dans la province voisine, c'est, pour le moins, risqué.

Pour ne prendre qu'un exemple, les meilleures autorités en science pédagogique ne partagent pas tous le sentiment de l'auteur au sujet de la théorie des récompenses. Et pourtant, M. Saucier a l'air de croire que ceux-là ne sont pas de vrais éducateurs qui ont encore recours à des procédés artificiels, qui établissent dans leurs classes un tarif de notes, qui le sanctionnent par un code de récompenses et de châtements (p. 45). Il parle ensuite d'une façon plus juste des punitions au chapitre dixième. La clarté aurait certainement bénéficié, si elle avait eu à son service l'ordre logique qui réunit ces deux sujets. Pourtant, je ne voudrais pas être injuste : M. Saucier nous avertit dans sa conclusion (p. 215) que son ouvrage n'est pas un livre didactique. Il a voulu tout simplement donner une idée de la nécessité et de l'étendue de la science de l'éducation. Mais il nous permettra bien de différer de sentiment avec lui et de lui faire remarquer que sa théorie des récompenses n'est pas encore universellement admise. Je sais bien une réponse que l'auteur a faite à l'avance, en ayant soin de nous dire (p. 26) que bien peu de personnes — même parmi celles qui ont le devoir de s'intéresser particulièrement aux choses de l'éducation — journalistes, prêtres, instituteurs même quelquefois — savent, d'une manière quelque peu adéquate, ce que l'on entend aujourd'hui par la science de l'éducation ».

Aussi bien je me réfugie derrière des autorités pour rappeler à M. Saucier qu'en France, où certes on connaît bien les mots de progrès et de civilisation qui se trouvent si facilement sous la plume de l'auteur, on a gardé ce vieil usage et on ne croit pas être arriéré dans la science pédagogique. Voici une page qui ne manque pas d'intérêt. Aurait-on la patience de la lire ?

« Si l'émulation est nécessaire lorsqu'il s'agit des exercices physiques, comment admettre qu'elle soit superflue, lorsque la formation intellectuelle est en jeu ? Cependant une école le prétend, et, s'inspirant de l'exemple de l'Allemagne et de la Suisse, elle voudrait supprimer, en France, les distributions de prix. Elle soutient d'abord que les prix sont une institution inutile, car l'enfant, à moins d'y être artificiellement excité, ne travaille pas, dit-elle, pour les récompenses aléatoires de fin d'année. Il travaille soit par goût, soit par devoir, soit par crainte de punitions ; mais la question des prix annuels est la dernière qui le préoccupe. En outre, ces distributions de couronnes développent, paraît-il, chez les uns la vanité, chez les autres la jalousie ; elles ne contribuent en rien à la bonne camaraderie de la jeunesse. Enfin, on va jusqu'à dire que les prix sont une sanction « injuste », car se sont toujours les mêmes qui les remportent.

Il paraît que la municipalité parisienne voudrait, au moyen du *referendum*, connaître sur cette délicate question l'avis des parents. Déjà un établissement de filles a procédé à son enquête. Voici comment les questions furent posées aux parents et ce que furent les réponses :

1° Etes-vous d'avis de maintenir la distribution des prix ? Réponse : 17 oui, 404 non.

2° De supprimer la distribution des prix ? Réponse, 384 oui, 33 non.

3° De maintenir une réunion générale des parents, maîtresses et élèves, où seraient cités les noms des élèves les plus méritants ? Réponse, 343 oui, 77 non.

4° De faire profiter les élèves de santé délicate de « bourses de repos » à la mer ou à la montagne, grâce aux économies réalisées par la suppression des prix ? Réponse, 411 oui, 7 non.

Nous espérons que d'autres institutions procéderont au même *referendum*, mais, quel qu'en soit le résultat, nous estimons qu'en France les distributions de prix répondent au caractère et aux intérêts bien entendus de la jeunesse. Non seulement nous ne croyons pas que cette institution séculaire apporte aux études annuelles une sanction « inutile » et « injuste », mais nous pensons que des milliers de collégiens ont travaillé, travaillent et travailleront pour mériter des prix. On nous dit qu'il y a d'autres motifs plus « sérieux » pour exciter l'ardeur du jeune homme. C'est possible ; mais si on décerne des prix dans les académies, dans les sociétés de tir et de gymnastique, dans les régiments, partout où l'on veut stimuler l'émulation et la persévérance dans l'effort, on ne voit pas pourquoi les établissements scolaires seuls feraient exception. Nous en appelons des parents mal informés aux parents mieux informés. Nous ne nous expliquons pas très bien pourquoi les hommes qui aiment tant les décorations pour eux, voudraient les refuser à leurs enfants. Serait-ce pour modifier l'esprit français et nous préserver du « panache » ?

1 — Voir *Le Correspondant*, 10 mai 1905, pp. 597-598.

Cette citation est un peu longue. Qu'on me la pardonne. Cette prose est supérieure à la mienne. Au surplus, je ne voudrais pas engager une discussion sans fin avec M. Saucier. Je lui pardonne beaucoup pour avoir écrit son beau chapitre sur 'l'éducation morale et la formation du caractère,' et pour avoir placé bien haut l'idéal de l'instituteur.

Nous sommes absolument d'accord avec lui pour demander un personnel enseignant bien formé. Sous une forme ou sous une autre, l'auteur insiste sur cet important sujet dans tous ses chapitres, où l'on voudrait trouver plus d'ordre. C'est avec raison qu'il rappelle (p. 89), ce passage de l'Encyclique *Affari vos*: 'Il est un autre point qui appelle encore vos communes sollicitudes. C'est que, par votre autorité et le concours de ceux qui dirigent les établissements d'éducation, on élabore avec soin et sagesse tout le programme des études, et que l'on prenne surtout garde de n'admettre aux fonctions de l'enseignement que des hommes abondamment pourvus de toutes les qualités qu'elles comportent, naturelles et acquises.' Mais nous différons d'avec lui sur la manière de concevoir cette préparation, et nous ne croyons pas qu'elle existe seulement dans la province d'Ontario. Au reste, l'auteur fonde une foi naïve sur l'Etat moderne. Il se réjouit de ce qu'il fournit à l'éducation populaire 'tout l'appui de la force et des moyens dont il dispose.' (p. 81.)

Sans doute qu'il a bien soin de réclamer pour les catholiques leurs droits sacrés et inaliénables. Mais il aurait mieux fait d'insister davantage sur la question des principes jadis magistralement exposés dans la *Nouvelle-France*, et maintenant réunis dans un volume ¹, dont on ne saurait trop recommander la lecture. Mais vraiment, croit-il que l'on respectera toujours les droits des familles et de l'Eglise? Nous avons l'histoire pour démentir cette confiance robuste.

L'union de l'Eglise et de l'Etat, c'est le système idéal, je le veux bien comme l'auteur (p. 93). Mais en fait, elle devient de moins en moins réelle. Je connais trop la situation faite à l'Irlande; j'ai visité de trop près le 'Training College' de Waterford pour croire que la neutralité que l'on impose là en principe soit le *nec plus ultra* de l'organisation scolaire. C'est un compromis que les évêques ont accepté, mais c'est un compromis, et je ne puis ériger en système idéal ce que l'on est forcé d'adopter pour éviter un plus grand mal ².

Les deux chapitres qui m'ont le plus intéressé ce sont les deux derniers. Aussi bien, en parcourant de nouveau le volume, immédiatement après la lecture du premier chapitre, je sauterais aux deux derniers qui nous expliquent bien l'organisation de l'école professionnelle d'Ontario et exposent clairement le programme d'études que les normaliens sont obligés de suivre.

Dans le onzième chapitre surtout, je vois là bien d'excellentes choses que nous pourrions introduire chez nous. Par exemple, je constate avec plaisir qu'il y a un inspecteur des écoles normales, qui a sous lui un autre officier 'chargé de l'organisation matérielle de ces établissements et de l'organisation générale des divers examens que fait subir chaque année le département de l'Education' (p. 188).

De la sorte, on peut s'assurer de l'efficacité des cours d'application, et de tout l'entraînement professionnel.

1 — *L'Eglise et l'Education*, par M^{sr} L.-A. Pâquet.

2 — Voir *Rapport des délégués en Irlande*, publié dans *l'Enseignement primaire*, mars, mai et juin 1908.

M. Saucier ne veut pas que l'on cherche dans son volume une intention littéraire (p. 7). Son livre est pourtant d'une lecture agréable. M. l'abbé Camille Roy, un maître dans la critique littéraire, en trouve « la forme alerte et vivante, » tout en signalant « certains défauts de composition, certaines incohérences, certaines redites ¹. »

Tout en différant d'opinion avec M. Saucier sur plus d'un point, je ne puis m'empêcher de reconnaître que cet homme veut faire œuvre d'apostolat, et rendre le personnel enseignant plus compétent dans la science pédagogique. C'est notre ambition à tous ; et je sais que dans les congrégations enseignantes, pour ne parler que d'elles, on s'efforce sérieusement de faire revivre « les séminaires de maîtres d'écoles », que le génie de Jean-Baptiste de la Salle avait institués sous la forme des écoles normales les mieux organisées.

PHILIPPE PERRIER, p^{tro}.

PAGES ROMAINES

LE 25^e ANNIVERSAIRE DE L'ÉPISCOPAT DE PIE X : SOUVENIRS

Une matinée de septembre 1884, M^{sr} Joseph Apollonio, évêque de Trévise, mandait en son cabinet de travail, M^{sr} Sarto qui, suivant sa coutume journalière, venait de se rendre aux bureaux de la chancellerie épiscopale. « Cher Monseigneur, dit sans préambule l'évêque de Trévise, en s'adressant à son visiteur, faites-moi le plaisir de me suivre, » et se levant aussitôt, il se rendit à sa chapelle privée. Surpris, ne sachant à quoi attribuer la démarche qu'on lui demandait, M^{sr} Sarto suivit son évêque qui, parvenu auprès de l'autel, lui adressa ces nouvelles paroles : « Cher Monseigneur, mettez-vous à genoux auprès de moi pour demander à Dieu les lumières dont nous avons besoin au sujet d'une affaire qui nous concerne l'un et l'autre. » La première surprise de M^{sr} Sarto s'accrut encore à une invitation qui semblait cacher un mystère, et à genoux aux côtés de son évêque, il unit ses prières aux siennes. Quand celles-ci, pleines d'émotions faciles à deviner, furent achevées, l'évêque de Trévise se levant et laissant à genoux son compagnon, lui remit au nom du Dieu qu'ils venaient tous deux de prier, et au nom du Pape, la lettre par laquelle M^{sr} Sarto était nommé évêque de Mantoue. Cette révélation inattendue des desseins de la Providence provoqua une explosion de larmes chez celui qui en était l'objet et la protestation bien sincère d'une indignité qu'il était le seul à proclamer. En vain l'évêque de Trévise le rassura-t-il ou essaya-t-il de le faire, le nouvel élu ne s'inclina devant le choix dont il était l'objet, qu'après avoir inutilement demandé à Rome de revenir sur une décision qu'il croyait avoir été faite par erreur.

Rendue publique, la nouvelle de la promotion de M^{sr} Sarto au siège de Mantoue fut l'occasion d'une universelle joie, et le journal *Difesa* de Venise, dans son numéro du 20-21 septembre, faisant le portrait du nouvel évêque, s'exprima en ces termes : « Pour applaudir au choix dont il est l'objet, ne suffit-il pas de le voir avec ce visage franc, jovial, vénitien, manifestant toutes les bontés du cœur par un sourire continu ; ne suffit-il pas de l'entendre parler dans ce langage tout fait de douceur, de spontanéité et de

1 — *L'Action Sociale* du 13 novembre 1909.

cette chaude éloquence qu'il a dans la chaire chrétienne ? Peut-on l'entendre une seule fois sans croire entendre saint François de Sales, tant ses accents sont pleins de charité ?

Le mercredi, 5 novembre, M^{sr} Sarto prit le chemin de Rome pour recevoir le rochet des mains de Léon XIII, à l'issue du consistoire dans lequel il serait préconisé, et pour y être consacré évêque, quelques jours après, par le Cardinal Parocchi.

À Trévise son départ provoqua une ovation ; à la gare de Mestre, le clergé et une députation de la rédaction de la *Difesa* de Venise, vinrent le saluer ; à Padoue, M^{sr} Callegari, évêque de cette ville, vint l'embrasser. Arrivé à Rome, il fut reçu par celui dont il devait être le successeur, dans la soirée du 8 novembre, et préconisé évêque de Mantoue deux jours après.

Entre le consistoire et sa consécration épiscopale, M^{sr} Sarto se retira chez les Pères de la Mission pour s'y préparer dans la retraite à la plénitude du sacerdoce.

Le 16 novembre est le jour où Mantoue, en une fête spéciale, célèbre le Patronage de sa Vierge vénérée et la remercie publiquement des grâces sans nombre dont ses habitants sont l'objet. Ce fut cette date que le cardinal Parocchi, mantouais d'origine, choisit pour consacrer lui-même, en l'église de l'Apollinaire, le nouvel évêque à la nomination duquel il n'avait pas été étranger. M^{sr} Berenga et M^{sr} Rota, tous deux anciens évêques de Mantoue, assistèrent le cardinal dans l'acte consécuteur, et les évêques de Guastalla et de Marsi reçurent en même temps que M^{sr} Sarto et dans la même cérémonie l'onction épiscopale.

Le même soir, Léon XIII donnait audience au nouveau consacré et ajoutait, aux dons ordinaires du pontifical et du canon que les papes ont coutume de faire aux jeunes évêques, celui d'une magnifique croix pectorale.

Le 22 novembre, M^{sr} Sarto quittait Rome, et après un double pèlerinage à Assise et à Lorette, il arrivait à Trévise le 29 du même mois. Il y fut accueilli à la gare par tout le chapitre, le clergé, les supérieurs et professeurs des séminaires, les comités des sociétés catholiques, tout le monde voulant avoir les premières de ses bénédictions. Quant à M^{sr} Apollonio, il le reçut avec une cordialité peu commune.

Ce ne fut que le 26 février 1885 que M^{sr} Sarto reçut l'*exequatur* royal de ses bulles, et le premier mars il officia pour la première fois pontificalement à Venise, dans l'église Saint-Roch, à l'occasion des fêtes centenaires qui s'y célébraient pour la translation des reliques du saint. Le panégyrique qu'il y prononça fut une remarquable antithèse entre les héros du monde et ceux de l'Eglise. Quelques jours plus tard, à l'occasion de la Saint-Joseph, M^{sr} Sarto officia pontificalement dans la cathédrale de Trévise, et ce fut là son dernier acte dans cette ville qu'il quittait tant à regret.

M^{sr} Sarto passa en compagnie de sa vénérée mère, en son pays natal de Rièse, la semaine sainte et les fêtes de Pâques. La nuit qui précéda le départ pour Mantoue ne fut qu'une longue insomnie pour celui qui aimait tant les siens et ce cher diocèse de Trévise où il avait exercé un ministère si fécond ; aussi M^{sr} Sarto, ne se sentant pas le courage de dire adieu à ses compagnons de sacerdoce, leur laissa une lettre qui, lue après son départ, témoignerait toute sa sympathie et lui permettrait de ne pas entremêler ses larmes à ses paroles.

Le 13 avril, à 7 heures du soir, il arriva dans sa ville épiscopale, dont il franchit les murs dans la voiture que le sénateur di Bagno avait revendiqué l'honneur de mettre à sa disposition. Son intronisation dans son église

cathédrale se fit le lendemain. Son arrivée à Mantoue coïncidant avec le centenaire de saint Anselme, évêque de Lucca sous le pontificat de saint Grégoire VII, et qui, exilé de son diocèse, se réfugia à Mantoue où la mort vint mettre un terme à ses fatigues, M^{sr} Sarto consacra tout d'abord son activité à donner aux fêtes de ce héros chrétien la plus grande splendeur. Quand elles furent achevées, toute la sollicitude de M^{sr} Sarto eut dès lors pour objet son séminaire, où il allait se rendre compte par lui-même des progrès des jeunes clercs dans la science et les vertus ecclésiastiques. L'éducation des candidats au sacerdoce, écrivait-il à ses diocésains dont il sollicitait les aumônes en faveur de son séminaire, est la base de la discipline et du bon gouvernement d'un diocèse, et c'est pourquoi elle est la grande préoccupation de mon esprit et l'objet constant de ma vigilance. Aussi voudrais-je vous persuader que le séminaire est le cœur de mon cœur, *il Seminario è il cuore del mio cuore.* Bien plus, joignant l'exemple à la parole, il ne craignit pas d'ajouter aux soucis de l'administration d'un vaste diocèse les obligations du professorat, et il se réserva la chaire de morale, celle du chant grégorien, non moins que la présidence dans tous les examens pour pouvoir connaître par lui-même les aptitudes de ceux qui, dans les divers degrés de la hiérarchie sacerdotale, devaient devenir ses collaborateurs.

Depuis deux siècles, Mantoue n'avait pas eu de synode diocésain ; les vieux statuts qui régissaient le diocèse ne s'adaptaient plus aux nécessités des temps modernes ; les réformer et surtout les imposer ensuite n'était pas une entreprise ordinaire. M^{sr} Sarto, par une lettre en date du 16 février 1887, annonça à son clergé le synode qu'il projetait de tenir dans le courant de septembre 1888, l'invitant à étudier par lui-même une série de questions qui seraient discutées dans l'assemblée synodale de l'année suivante. L'enseignement du catéchisme et l'éducation tenaient une large part dans les questions soumises à l'examen du clergé de Mantoue.

En 1891, M^{sr} Sarto présida dans sa ville épiscopale les admirables fêtes du centenaire de saint Louis de Gonzague, auxquelles, sur son invitation, vinrent s'unir de nombreux évêques étrangers. Pendant les neuf ans qu'il administra son diocèse, M^{sr} Sarto en visita deux fois une à une toutes les paroisses, toutes les chapelles, se rendant compte par lui-même de toutes les œuvres catholiques. On lui fit observer qu'en se refusant tout repos, il abrégerait sa vie, et cette observation bien souvent répétée provoqua une réponse qui révèle toute la sainteté d'une âme : « Supposons donc, écrivit-il, que pour travailler au salut des âmes, nous perdions notre santé et que même nous en arrivions à abréger notre vie : ne serait-ce point une gloire de mourir de fatigue et d'épuisement pour ramener les âmes, quand Jésus-Christ est mort de douleur pour les racheter ? Pour moi, si les infirmités venaient m'empêcher de remplir la mission qui m'est confiée, je demanderais à Dieu de m'appeler à lui, ou tout au moins de me maintenir dans le dessein d'abandonner alors la place pour aller pleurer dans mes derniers jours les défaillances de ma vie ». *« Quanto a me, se per infermità non potessi adempiere il mio dovere, prego Dio misericordioso che voglia chiamarmi a se, o almeno conservarmi sempre nel pensiero di lasciare il campo per piangere negli ultimi giorni della vita le mie mancanze. »*

Il est impossible de raconter ici par le détail ce que fut la vie épiscopale de M^{sr} Sarto, de donner même un simple aperçu des entreprises de son zèle, tant elles furent multiples, et tant elles semblent être les œuvres de plusieurs hommes. Catéchismes, homélies, assistance généreuse et effective

accordée aux émigrants, prodiges journaliers d'une charité qui déconcerte, tellement elle est hardie, et tant elle se dérobe à l'admiration; intervention journalière dans la bonne presse par les journaux, encouragements quotidiens prodigués à des artistes tels que Perosi, audiences accordées à qui-conque voulait parler au père du diocèse, etc., etc. Tel fut à Mantoue, dit Angelo Marchesan, un de ses vieux élèves, dont la reconnaissance a publié un volume intitulé : *Papa Pio X nella vita e sua parola*; tel fut à Mantoue, celui que le cardinal Parocchi appelait « le meilleur des évêques du nord de l'Italie ».

C'est l'inauguration de cet épiscopat qui, commencé à Mantoue, continué à Venise, devait se prolonger à Rome, que l'on fêtait le 16 novembre dernier. Son vingt-cinquième anniversaire n'étant séparé que d'une année du cinquantième de son sacerdoce, Pie X s'était refusé à en autoriser les fêtes publiques. La messe commémorative en fut célébrée par lui dans l'intimité de sa chapelle privée; seules ses vénérées sœurs y assistèrent avec ses deux successeurs sur les sièges qu'il avait occupés, l'évêque de Mantoue et le cardinal patriarche de Venise. A l'Apollinaire, où s'était faite sa consécration, le cardinal Respighi chanta la messe anniversaire à laquelle assistèrent tous les séminaires et collèges ecclésiastiques de Rome, et le Père Zocchi, de la compagnie de Jésus, y prononça un grand discours. Malgré l'invitation pontificale de prier à voix basse, on chanta dans les églises de Rome l'hymne de la gratitude, et la diplomatie à laquelle Pie X voulait se soustraire en cette circonstance franchit les portes du Vatican pour remettre au chef de la chrétienté les vœux des souverains du monde.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

Le VII^e centenaire de l'ordre franciscain : Québec, 2, 3, 4 octobre 1909. Plaque in-8° d'une soixantaine de pages, contenant un *argument historique*, par le frère Odoric, les trois discours de circonstance du R. P. M. Tamisier, S. J., et des T. R. P. Colomban-Marie, O. F. M., et J.-H. Hage, O. P.—Imprimerie de l'Action Sociale. Se vend 10 sous à la Maison Sainte-Marguerite, Ville-Montcalm, Québec.

De l'enseignement anti-alcoolique à l'école, par le R. P. Hugolin, O. F. M.—Brochure de 48 pages, tiré sur papier de luxe. Montréal, 1909. C'est la reproduction d'une conférence bien raisonnée et documentée donnée en octobre dernier par le vaillant apôtre de la tempérance au premier congrès de Montréal.

PIERRE-GEORGES ROY : *La famille Céloron de Blainville*. In-8°, 60 pages, Lévis, 1909. L'auteur, suivant la méthode de ses publications antérieures, donne par ordre de dates et de générations, la lignée de cette famille, dont plusieurs membres ont illustré le Canada par de glorieux faits d'armes, notamment à la bataille de la Monongahéla, et dont une branche, établie à la Guadeloupe après la cession du Canada, compte encore dans l'armée française de valeureux officiers.

L. L.

ERRATUM

A la page 530 de la dernière livraison, dans la notice bibliographique de *L'avenir du Canada français*, 8^e ligne, au lieu de « centralisée », lire « neutralisée ».

LA NOUVELLE-FRANCE

TABLE DES MATIÈRES DU TOME VIII. — 1909.

SOMMAIRE DE CHAQUE LIVRAISON MENSUELLE

JANVIER

Mgr L.-A. Pâquet. L'Eglise et l'Education:—XXIII. L'Eglise et la pédagogie, p. 5.—**L'abbé Camille Roy.** Causerie littéraire. *Chez les Français du Canada*, p. 18.—**L'abbé V.-A. Huard.** Deux grandes fonctions chez l'insecte (*Premier article*), p. 27.—**R. P. At.** Le Droit (*Fin*), p. 35.—**Frère A...** La fondation du Carmel au Canada, p. 43.—**Don Paolo-Agosto.** PAGES ROMAINES: Coutumes de la Noël et Crèches, p. 45.—**L. L.** Bibliographie canadienne, p. 48.

FÉVRIER

Mgr L.-A. Pâquet. L'Eglise et l'Education:—XXIV. L'Eglise et la culture classique, p. 49.—**L'abbé J.-A.-M. Brosseau.** Le premier gouverneur canadien-français aux États-Unis, p. 64.—**L'abbé Roméo Guimont.** De l'usage du latin dans l'enseignement philosophique et théologique (*Premier article*), p. 74.—**Raphaël Gervais.** ERREURS ET PRÉJUGÉS: Alcipe.—Quelques-unes de ses vues sur le patriotisme; sur la situation morale du pays, p. 82.—**L. L.** LE MOUVEMENT DES IDÉES: L'œuvre franco-japonaise des tracts scientifiques et religieux, p. 87.—**L'abbé Camille Roy.** *Ma vocation sociale*, par M. le comte Albert de Mun, p. 90.—**Don Paolo-Agosto.** PAGES ROMAINES: Sicile et Calabre, p. 93.

MARS

Mgr L.-A. Pâquet. L'Eglise et l'Education:—Conclusion. L'Eglise et l'Education au Canada (*Première partie*), p. 97.—**L'abbé N. Degagné.** Un critique chrétien, p. 105.—**M. Tamisier, S. J.** Etudes sur le modernisme:—I. Deux principes, sources des erreurs sur le modernisme: l'Agnosticisme et l'Immanence vitale.—Critique de l'Agnosticisme, p. 115.—**L'abbé Roméo Guimont.** De l'usage du latin dans l'enseignement philosophique et théologique (*Second article*), p. 125.—**L'abbé L. Lindsay.** Souvenirs d'une colonie perdue, p. 132.—**R. P. Alexis, O. M. C.** Une nouvelle France, p. 137.—**Don Paolo-Agosto.** PAGES ROMAINES: La XXII^e législature.—Les orphelins de Sicile et de Calabre, p. 140.—**L. L.** Bibliographie canadienne, p. 143.—**Fr. A.** Bibliographie française, p. 144.

AVRIL

- M. Tamisier, S. J.** Etudes sur le modernisme:—II. La Révélation réduite au sentiment du divin.—Ce qu'est l'expérience religieuse, p. 146.—**L'abbé Camille Roy.** Philippe Aubert de Gaspé d'après les *Anciens Canadiens*, p. 158.—**Dr Surbled.** Chronique scientifique, p. 168.—**L'abbé L. Lindsay.** Béatification du Vén. Jean Eudes, p. 176.—**R. G.** Un commentaire littéral français de la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin, p. 181.—**Don Paolo-Agosto.** PAGES ROMAINES: Le résultat électoral.—Cynisme de la municipalité romaine.—Courses hippiques, p. 184.—**C. R.; E. M.; L. L.; H. C.** Bibliographie française, p. 187.—**L'abbé Camille Roy; L. L.** Bibliographie canadienne, p. 190.

MAI

- P. Courbon, M. S. C.** La Bienheureuse Jeanne d'Arc, p. 193.—**L'abbé A. Sabourin.** Les catholiques Ruthènes au Manitoba, p. 204.—**Fr. Pascal, O. M. C.** Lettre d'Abyssinie, p. 219.—**Raphaël Gervais.** ERREURS ET PRÉJUGÉS: Une lettre d'Alcipe.—Craintes et espérances d'un honnête homme, p. 230.—**Don Paolo-Agosto.** PAGES ROMAINES: La béatification de Jeanne d'Arc, p. 238.

JUN

- L'abbé N. Degagné.** Un critique chrétien (*Second article*), p. 241.—**L'abbé Antonio Huot.** Notre langue maternelle, p. 251.—**M. Tamisier, S. J.** Etudes sur le modernisme:—III. Le Christ de l'*histoire* et le Christ de la *foi*, p. 255.—**L. Davrout, S. J.** La question de l'opium (*Premier article*), p. 266.—**Stephen Renaud.** L'ennui. Etude psychologique, p. 272.—**Fr. V.-M. B.** Bibliographie française, p. 281.—**Don Paolo-Agosto.** PAGES ROMAINES: Fêtes et paroles pontificales.—Les cloches du campanile de Venise, p. 284.—**L. L.** Bibliographie canadienne, p. 287.

JUILLET

- L'abbé J.-A.-M. Brosseau.** Le 75^e anniversaire de la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal, p. 289.—**Fr. Candide, O. M. C.** Au pays de Montcalm (*Premier article*), p. 292.—**L'abbé L. Lindsay.** Le 4 juillet à l'île La Motte.—Laval et Champlain, p. 296.—**Raphaël Gervais.** ERREURS ET PRÉJUGÉS: Correspondance avec Alcipe, p. 302.—**L. Davrout, S. J.** La question de l'opium (*Second article*), p. 312.—**Mgr L.-A. Pâquet.** L'Eglise et l'Education: Conclusion: L'Eglise et l'Education au Canada (*Suite*), p. 321.—**La Rédaction.** *La Catholic Encyclopedia*: Tome V, p. 329.—**Don Paolo-Agosto.**

PAGES ROMAINES : De l'Encyclique *Providentissimus Deus* à la lettre apostolique *Vinea electa*.—La nouvelle pinacothèque p. 330.—**Fr. V.-M. B.** Chants séculaires, 1659-1909, p. 333. — **V. M. B.** ; **L. L.** Bibliographie canadienne, p. 335.

AOÛT

M. Tamisier, S. J. Etudes sur le modernisme :—IV. Comment les principes modernistes réduisent à néant la valeur des Saintes Ecritures, de la Tradition et du Dogme, p. 337.—**Fr. Candide, O. M. C.** Au pays de Montcalm (*Suite*), p. 350.—**Raphaël Gervais.** ERREURS ET PRÉJUGÉS : Correspondance avec Alcipe, p. 358.—**Mgr L.-A. Pâquet.** L'Eglise et l'Education. Conclusion : l'Eglise et l'Education au Canada (*Suite et fin*), p. 373.—**Don Paolo-Agosto.** PAGES ROMAINES : Centenaire de l'enlèvement de Pie VII, 6 juillet 1809, p. 381.

SEPTEMBRE

La Rédaction. Le Premier Concile Plénier au Canada, p. 385.—**Jean d'Estienne.** Ciel et Terre (*Premier article*), p. 387.—**L'abbé Camille Roy.** Causerie littéraire : *Le Centurion*, p. 398.—**Raphaël Gervais.** ERREURS ET PRÉJUGÉS : Lettre à Alcipe, p. 408.—**Fr. Candide, O. M. C.** Au pays de Montcalm.—Vers la Nouvelle-France (*Suite et fin*), p. 420.—**Don Paolo-Agosto.** PAGES ROMAINES : Le palais de Venise, p. 430.—**L'abbé Camille Roy.** Bibliographie canadienne, p. 433.

OCTOBRE

Jean d'Estienne. Ciel et Terre (*Second article*), p. 435.—**M. Tamisier, S. J.** Etudes sur le modernisme : V. Comment le modernisme démolit l'Eglise, p. 443.—**Thomas Chapais.** Montcalm et la campagne de Chouaguen, p. 453.—**L'abbé Joseph Bonnet.** Saint-Pétersbourg (*Premier article*), p. 470.—**Don Paolo-Agosto.** PAGES ROMAINES : Echo des désordres du Nord de l'Italie.—Emigration et projet Gompers et Sullivan, p. 476.—**R.-M. Rouleau, O. P.** ; **L. L.** Bibliographie canadienne, p. 480.

NOVEMBRE

La Direction. Le Premier Concile Plénier de Québec, p. 484.—**A.-G. Morice, O. M. I.** Héraults de la Croix, p. 486.—**Dr Surbled.** Chronique scientifique, p. 498.—**Raphaël Gervais.** ERREURS ET PRÉJUGÉS : Réponse à Alcipe, p. 509.—*** Au lendemain de la défaite.—Correspondance intime, p. 522.—**Don Paolo-Agosto.** PAGES ROMAINES : Visite du tsar.—Activité catholique.—Programme du nouvel Ins-

titut Biblique, p. 523.—**La Rédaction.** La *Catholic Encyclopedia* : Tome VI, p. 526.—**M. Rouleau, O. P. ; L. L.** Bibliographie canadienne, p. 527.

DÉCEMBRE

M. Tamisier, S. J. Etudes sur le modernisme (*Dernier article*) : L'apologétique moderniste, p. 531.—**L'abbé Joseph Bonnet.** Saint-Pétersbourg (*Second article*), p. 544.—**R. P. At.** La loi (*Premier article*), p. 550.—**Ernest Gagnon.** Un grand sorcier, p. 565.—**L'abbé Philippe Perrier.** Education moderne, p. 567.—**Don Paolo Agosto.** PAGES ROMAINES : Le 25^e anniversaire de l'épiscopat de Pie X : Souvenirs, p. 571.—**L. L.** Bibliographie canadienne, p. 574.

AVIS A NOS ABONNÉS

1^o Prière de lire l'avis imprimé en marge de la couverture, et d'agir en conséquence.

2^o A partir de janvier 1910, on trouvera à la suite de l'adresse collée sur l'enveloppe de la revue, l'indication abrégée de la date de l'expiration de son abonnement. Ainsi, les mots DÉC. 10 signifieront que l'abonnement expirera en décembre 1910, et qu'à cette date il faudra le renouveler ; les mots DÉC. 09 signifieront que l'abonnement, expiré en décembre 1909, est dû depuis cette date et qu'on doit le renouveler incessamment. Cette rubrique, suivant l'usage admis, tiendra lieu de tout reçu. Ceux qui voudraient une quittance écrite devront pour cela envoyer un timbre de 2 sous pour frais de poste.

L'ADMINISTRATION.



Revers du double-scel de la Compagnie de la Nouvelle-France, ou des Cent-Associés, fondée par le cardinal Richelieu, en 1627.

Directeur-propriétaire L'abbé L. LINDSAY.